



**Analytischer Bericht**  
der Gemeinderatssitzungen  
**Compte rendu analytique**  
des séances du conseil communal

No 3/2024

Sitzungen vom / Séance du 08.07.2024



VILLE DE  
LUXEMBOURG  
[www.vdl.lu](http://www.vdl.lu)



multiplicity



# ORDRE DU JOUR

## de la séance du lundi 8 juillet 2024

### EN SÉANCE PUBLIQUE

I.	Assermentation de Madame Marie-Marthe Muller	301
II.	Questions posées par des conseillers communaux	301
	1) Question de Madame la conseillère Brömmel au sujet de la billetterie « Luxembourg-ticket »	301
	2) Question de Monsieur le conseiller Weidig au sujet de la fermeture de la rue de Neudorf pendant un week-end	302
	3) Question urgente de Madame la conseillère Miltgen au sujet de la <i>Pride Run</i>	302
	4) Question de Madame la conseillère Oberweis au sujet des autocollants dans l'espace public	303
III.	Circulation	303
III.	Conventions	304
IV.	Devis de travaux	309
	1) Devis rectifié concernant l'aménagement d'un parc public au Ban de Gasperich	309
	2) Devis rectifié pour les travaux de sécurisation des parois rocheuses au Val de Hamm et à la rue du Fort Dumoulin	310
	3) Construction d'un hall sportif temporaire à Dommeldange (projet définitif)	310
	4) Projet de rénovation et de réaffectation de l'ancienne ferme « Roudemerhaff » à Rodembourg	311
	5) Construction de nouveaux collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées au Val Ste Croix et adaptation du bassin de rétention existant « Allée Léopold Goebel »	313
	6) Projet de réaménagement de la rue Charles Martel	313
	7) Devis rectifié pour la construction de 10 logements dans la rue Gangler	314
	8) Aménagement d'une piste cyclable entre la Cloche d'Or et Kockelscheuer	314
V.	Urbanisme	315

- |                                                                                                                                  |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1) Modification ponctuelle du PAG - PAP NQ « Boulevard Charles Simonis [CT-09a] »                                                | 315 |
| 2) Modification ponctuelle du PAG - PAP NQ « Grünewald Ouest [WH-12] »                                                           | 316 |
| 3) Proposition du ministère de la Culture de classer patrimoine culturel national les bâtiments sis 28 et 30, rue Michel Rodange | 317 |
| 4) Lotissements de terrains                                                                                                      | 317 |

### **EN SÉANCE NON PUBLIQUE**

- |                                                                             |     |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----|
| XXI. Commission des loyers : remplacement de la secrétaire                  | 318 |
| XXII. Commissions consultatives : remplacements de membres                  | 318 |
| XXIII. Office social : remplacement d'un membre du conseil d'administration | 318 |
| XXIV. Hospices civils : affaires de personnel                               | 318 |
| XXV. Fondation Jean-Pierre Pescatore : affaires de personnel                | 318 |
| XXVI. Affaires de personnel de la Ville de Luxembourg                       | 318 |

*(Les points VI à XX ont été reportés par manque de temps)*

Vers les archives  
livestream des séances  
du conseil communal :



Madame le bourgmestre Lydie POLFER préside la séance. Le conseil est en nombre.

### En séance publique

#### I. ASSERMENTATION DE MADAME MARIE-MARTHE MULLER

*Madame Marie-Marthe Muller est assermentée en tant que nouvelle conseillère communale de la Ville de Luxembourg.*

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Je souhaite la bienvenue à Madame Muller en tant que nouveau membre du conseil communal. À une bonne collaboration dans l'intérêt de la Ville de Luxembourg et de tous ses citoyens !

**Madame Marie-Marthe MULLER (Piraten) :** Mesdames et Messieurs les membres du collège des bourgmestre et échevins, chers nouveaux collègues du conseil communal, chers représentants de la presse, chers pirates, amis et membres de la famille !

Je m'appelle Marie-Marthe Muller. Je suis philologue et je m'engage en tant que conseillère sociale bénévole. Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur Pascal Clément de son engagement. Pascal Clément est rapidement devenu mon mentor lorsque j'ai adhéré au parti *Piraten* fin 2020. Depuis, et surtout pendant la campagne électorale, nous avons eu une bonne collaboration. Je souhaite à Pascal et à sa femme tout le meilleur, et surtout une bonne santé.

J'ai été élue en deuxième position sur la liste *Piraten* par les citoyens de la ville de Luxembourg et je me présente maintenant devant cette assemblée pour tenir ma promesse de me mettre au service des citoyens. Nous vivons dans une société qui présente de grandes inégalités. Il faut une répartition plus équitable des ressources ! Accepter le mandat de conseiller communal, c'est partager la responsabilité du bien-être des citoyens. Promouvoir la cohésion sociale, c'est lutter contre les fractures qui caractérisent aujourd'hui notre société. L'exclusion sociale touche surtout les personnes socialement vulnérables, les personnes souffrant d'un handicap, les malades, les migrants, les personnes âgées et isolées – et c'est précisément pour cette raison qu'il faut remettre la cohésion sociale au centre des préoccupations. Cela signifie par exemple reconnaître le droit à l'existence d'une personne socialement faible et lui proposer l'aide dont elle a besoin pour se remettre sur pied. Il y a également rupture sociale lorsqu'une partie de la population ne peut plus vivre du salaire de son travail. Les scientifiques parlent des *working poor*, dont le nombre est en forte augmentation selon les dernières études. Il s'agit souvent de concitoyens étrangers qui contribuent largement à notre richesse, mais qui touchent eux-mêmes à peine le salaire minimum. Les personnes qui travaillent dans le secteur de l'horeca, du nettoyage ou de la construction sont particulièrement concernées.

Une autre grande inégalité dans notre société repose sur le manque de logements. Ce dernier fait monter les prix, de sorte que de moins en moins de personnes à revenus faibles ou normaux peuvent se loger à Luxembourg-Ville. Je suis prête à me mettre au service de la commune, avec l'ensemble du conseil communal. Je dénoncerai toujours les inégalités, mais toujours dans le cadre d'un débat constructif.

Dans ce contexte, je voudrais aborder deux points qui me tiennent à cœur et pour lesquels il est urgent de trouver des solutions. Il s'agit d'une part de l'inoccupation de logements. Souvent, des logements restent inoccupés pendant des décennies, parce que les propriétaires, pour quelque raison

que ce soit, ne veulent pas les louer ou les vendre. Il serait important de recenser ces logements, de mettre en place des incitations ou des mesures plus restrictives, afin de remédier à cette situation et d'augmenter à nouveau le nombre de logements disponibles.

La politique sociale de la Ville de Luxembourg tient compte du risque de pauvreté et du danger de marginalisation. La Ville a déjà beaucoup fait pour lutter contre ce phénomène, et un certain nombre de bonnes approches sont inscrites dans la déclaration échevinale. Il y a cependant un manque de cohérence au niveau des offres d'aide. Les ayants droit n'en ont souvent pas connaissance. Il leur manque une vue d'ensemble des offres d'aide auxquelles ils peuvent faire appel. Les offres d'aide et tous les acteurs actifs sur le terrain doivent être intégrés de manière plus cohérente dans la politique sociale.

Madame le bourgmestre, Mesdames et Messieurs, vous pouvez constater que je suis au cœur du sujet. Je promets de me mettre au service de la commune au mieux de mes capacités. Au plaisir de travailler ensemble au sein du conseil communal ! Et merci pour le soutien de mes collègues pirates, de ma famille, de mes amis et de mes connaissances !

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Je peux vous assurer que nous nous réjouissons de cette collaboration. Il nous tient également à cœur de faire le mieux possible dans l'intérêt de tous les habitants de notre ville. Vous avez eu la gentillesse de souligner que la Ville a déjà beaucoup fait. Nous sommes conscients que l'on peut toujours faire mieux. Nous allons y faire face ensemble.

#### II. QUESTIONS POSÉES PAR DES CONSEILLERS COMMUNAUX

##### 1) Question de Madame la conseillère Brömmel au sujet de la billetterie « Luxembourg-ticket »

**Madame Christa BRÖMMEL (déi Gréng) :** La billetterie « Luxembourg-ticket », créée en 2003, permet aux amateurs de culture d'acheter des billets soit sur place, soit en ligne. Il s'agit d'une plateforme commune gérée par l'ALAC, la Ville de Luxembourg, ECHO et le ministère de la Culture et du Tourisme. Selon les dernières informations, la Ville a décidé de quitter la plateforme *luxembourgticket.lu* fin 2024. À l'avenir, la vente de billets se fera via la billetterie Utick.

- Qu'est-ce qui a incité le collège échevinal à quitter la plate-forme *luxembourgticket.lu* ?
- Quels sont les avantages de la nouvelle plate-forme Utick ?
- Pouvez-vous fournir plus d'informations sur le rapport coûts/bénéfices de la plate-forme Utick ?
- Quelles sont les institutions culturelles de la Ville qui utiliseront Utick ?
- Quelle stratégie de communication et d'information est prévue pour informer les utilisateurs du transfert ?
- Combien de personnes devront être embauchées par la Ville pour assurer le service Utick ?
- Combien de postes seront supprimés chez Luxembourg-ticket suite à la résiliation de la collaboration par la Ville ? La Ville entend-elle reprendre le personnel concerné ?

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Les changements évoqués par Madame la conseillère Brömmel ont lieu dans le cadre de la dissolution de l'ALAC et de la réorganisation de la billetterie. Les plus grandes institutions publiques, comme *neimënster* et la Philharmonie, mais aussi le *Film Festival* n'étaient pas représentés dans la billetterie électronique. La Ville a décidé de recourir à Utick à l'avenir. Utick permet de prendre en compte de manière plus précise les besoins spécifiques des théâtres ainsi que les différentes situations, par exemple les événements où le public n'est pas assis dans la grande salle.

Tous les billets pour la saison 2024/2025 seront vendus via Utick. C'est le cas pour le Grand Théâtre, le Théâtre des Capucins ainsi que pour la Cinémathèque. Les trois établissements sont très satisfaits de ce système.

Un courrier a été envoyé à tous les abonnés. La Ville a informé le public de ces changements à l'occasion de la conférence de presse sur la saison 2024/2025 des théâtres municipaux. Des affiches sont actuellement apposées dans les abribus.

Trois postes ont été créés pour le théâtre et un poste pour la Cinémathèque. La Ville a repris deux des six collaborateurs qui travaillaient auparavant pour la billetterie électronique de l'ALAC. Les autres membres du personnel seront repris par l'État (ministère de la Culture).

Tout cela a été réalisé en étroite collaboration avec l'État, dans le but d'offrir un service encore meilleur.

## 2) Question de Monsieur le conseiller Weidig au sujet de la fermeture de la rue de Neudorf pendant un week-end

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR) :** Entre le samedi 18 mai et le lundi 20 mai, la rue de Neudorf était partiellement fermée à la circulation en raison de travaux. L'accès des piétons était également impossible à certains endroits, étant donné que le trottoir était barré en raison d'autres travaux. Des habitants de la rue de Neudorf nous ont fait savoir qu'ils n'avaient pas été informés à l'avance de ce chantier.

Qui doit être informé en cas de fermeture totale ou partielle de la rue (les riverains, les prestataires de services qui y travaillent, etc.) ? Par quel moyen cette information est-elle normalement communiquée, et combien de temps à l'avance ?

Les lignes directrices habituelles concernant la communication avec les personnes concernées ont-elles été respectées concernant le chantier mentionné ? Si ce n'est pas le cas, pour quelle raison ? Est-il prévu d'améliorer la communication à l'avenir ?

Où les citoyens peuvent-ils s'informer sur les fermetures de routes, et existe-t-il un point de contact pour recevoir leurs réclamations ?

**Madame l'échevin Simone BEISSEL :** Il ne s'agissait pas d'un chantier de la Ville, mais de l'Administration des ponts et chaussées, qui est responsable de la rue de Neudorf. Normalement la direction régionale de l'Administration des ponts et chaussées informe les riverains une semaine avant la fermeture d'une rue par un avis dans la boîte aux lettres. Dans ce cas, l'information a été communiquée trop tard. Nous avons demandé à l'Administration des ponts et chaussées d'informer les riverains concernés plus tôt à l'avenir.

La rubrique « Chantiers en cours » du site Internet de la Ville permet de s'informer de tous les chantiers en cours. Les médiateurs de chantier de la Ville sont à la disposition du public pour recevoir d'éventuelles réclamations.

## 3) Question urgente de Madame la conseillère Miltgen au sujet de la *Pride Run*

**Madame Maxime MILTGEN (LSAP) :** Comme expliqué dans ma question du 4 juin 2024, la décision de la *Banque ING* de fermer ses activités de *retail* a eu un impact négatif sur environ 40.000 clients et un certain nombre d'employés à Luxembourg. Madame le bourgmestre avait répondu à ma question sur le *Night Marathon* que la Ville n'avait pas conclu de contrat avec la *Banque ING* et que la Ville n'avait donc aucune influence sur la collaboration entre l'organisateur du marathon et la banque en tant que sponsor principal. La manière de procéder de la banque prouve à mon avis qu'elle n'accorde que très peu de considération au grand public et qu'elle manque de conscience sociale.

À ma grande surprise, j'ai appris que la *Pride Run 2024* du 11 juillet prochain, un événement important pour soutenir la communauté LGBTIQ+, est organisée par la Ville en collaboration avec la *Banque ING*. Étant donné que, selon le site web de la Ville, la *Pride Run* a pour objectif de célébrer la diversité et l'inclusion dans une « ville ouverte, tolérante et diversifiée », je souhaite poser quelques questions au collègue échevin concernant le choix du co-organisateur :

- Comment la Ville a-t-elle choisi la *Banque ING* pour coorganiser la *Pride Run* ?
- Après l'annonce par la *Banque ING* de la fermeture de son département *retail* - ce qui place de nombreuses personnes dans une situation difficile - la Ville a-t-elle l'intention de continuer à travailler avec la *Banque ING* ?
- Ne serait-il pas préférable, pour souligner le message important de la *Pride Run*, de travailler à l'avenir avec un partenaire qui place l'être humain, la diversité et la solidarité en tête de ses priorités commerciales ?

**Monsieur l'échevin Maurice BAUER :** Comme nous l'avions déjà souligné dans notre réponse à votre question du 4 juin, il n'existe pas de contrat entre la Ville et la *Banque ING*. Cette dernière a décidé de sa propre initiative, il y a environ un an, d'organiser une *Pride Run*, ceci en collaboration avec l'association « *Urban Trail a.s.b.l.* » pour l'organisation technique. L'organisateur s'est adressé à la Ville pour que l'événement puisse avoir lieu sur le territoire de la capitale. La Ville a salué cette initiative dès le début. Comme pour d'autres événements, la Ville soutient la *Pride Run* par une aide logistique. Elle ne fournit pas de soutien financier.

En ce qui concerne la question de savoir si la Ville entend continuer à collaborer avec la banque ING, nous faisons clairement la distinction entre la *Pride Run* et le dossier du *Night Marathon*. Ce dernier fait actuellement l'objet d'une enquête au niveau national et de la part de l'autorité de surveillance bancaire, et la Ville n'entend pas s'en mêler, car cela ne relève pas de son ressort.

La *Pride Run* s'intègre parfaitement dans la politique de la Ville et notamment dans le plan d'action de la commission de l'égalité des chances. Nous voulons une ville ouverte et libre, où tout le monde est le bienvenu. Nous estimons qu'il est très important que la Ville joue un rôle de moteur en ce qui concerne les droits de la communauté LGBTIQ+. Je voudrais rappeler qu'il y a un mois, en collaboration avec l'ambassade des États-Unis, nous avons temporairement rebaptisé le boulevard Emmanuel Servais « boulevard James Hormel ». James Hormel était ambassadeur des États-Unis et militant du mouvement LGBTIQ+. Le conseil communal a déclaré la Ville zone de liberté LGBTIQ+, et la Ville est en train de mettre en place toute une série d'autres actions. En commission de

l'égalité des chances, tous les membres ont soutenu la *Pride Run*, et de nombreux membres ont même commandé des t-shirts pour y participer activement.

#### 4) Question de Madame la conseillère Oberweis au sujet des autocollants dans l'espace public

**Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) :** Depuis huit mois, l'enclave assiégée de Gaza est en proie à une guerre dévastatrice et génocidaire. Des citoyennes et des citoyens luxembourgeois tentent depuis des mois d'attirer l'attention sur la situation humanitaire à Gaza. L'une de leurs actions consiste à coller des autocollants « *Stop the genocide* » dans l'espace public. Il existe différentes versions de ces autocollants, mais tous attirent l'attention sur la situation à Gaza et demandent un cessez-le-feu et/ou la fin de l'occupation illégale de la Palestine.

Bien sûr, d'autres mouvements, dans la même optique d'urgence, ont apposé des autocollants de solidarité avec les réfugiés ou de justice climatique, ce qui est également légitime. Cependant, il nous a été rapporté que le Service Hygiène communal avait été chargé d'enlever uniquement les autocollants informant sur le génocide à Gaza. Nous sommes d'avis que l'espace public appartient à tous les habitants et qu'il devrait être utilisé comme plateforme pour s'engager en faveur d'un monde plus juste.

- Madame le bourgmestre peut-elle confirmer que le *Service Hygiène* ou un autre service a été chargé d'enlever ces autocollants ?
- Si oui, cette instruction a-t-elle été donnée uniquement pour les autocollants « pro-palestiniens » ? Si oui, pour quelle raison ?
- Est-ce que le collège échevinal prévoit d'installer dans les quartiers de la ville un grand nombre de panneaux permettant la libre expression et la promotion des activités des associations sans but lucratif ?

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** L'article 34 du règlement général de police de la Ville est extrêmement clair : « Sauf autorisation du bourgmestre, il est interdit de couvrir la voie publique ou toute autre installation publique de signes, emblèmes, inscriptions, dessins, images ou peintures. » Il est donc généralement interdit d'apposer des autocollants sur les installations publiques.

Les services communaux veillent à la propreté des installations relevant de leur compétence (par exemple le *Service Autobus* pour les abribus). Après un certain temps, il peut être extrêmement difficile d'enlever les autocollants. L'entreprise JCDecaux a porté plainte, car certains autocollants ont en outre été recouverts de peinture noire, ce qui a entraîné des dégâts considérables sur les abribus concernés.

Les services communaux n'ont absolument pas reçu l'instruction de ne retirer que certains autocollants. Il est interdit d'apposer des autocollants de tous genres et, par conséquent, tous les autocollants sont enlevés.

Récemment, une affiche a été apposée sur un panneau routier « Rue des Bains » sur la façade de la *Badanstalt*. Sur mon instruction, cette affiche a également été retirée.

En ce qui concerne la question de savoir si des espaces spécifiques pourraient être mis à disposition dans les quartiers pour que les gens puissent y exprimer leurs opinions, il serait peut-être possible de trouver un moyen dans le cadre de l'introduction des *Reider* électroniques, mais je tiens à souligner que l'apposition sauvage d'autocollants n'est pas

autorisée. D'une manière générale, il ne faut pas oublier que l'enlèvement des autocollants entraîne des coûts élevés pour d'autres personnes – et que ce n'est généralement pas non plus une bonne publicité pour la cause respective.

### III. CIRCULATION

**Monsieur François BENOY (déi gréng) :** Nous souhaiterions que les règlements de circulation soient consultables sur la plateforme au moins cinq jours avant la séance du conseil communal concerné. Il arrive régulièrement que tous les règlements ne soient pas téléchargés à temps. Certains règlements ne sont téléchargés que le matin du jour de la réunion du conseil communal. C'est trop tardif et ne nous permet pas de nous préparer correctement.

Certains des règlements qui nous sont soumis aujourd'hui concernent le quartier de Gasperich. Nous saluons le fait que les zones 30 soient étendues à Gasperich. Je tiens toutefois à répéter qu'il ne suffit pas de poser des panneaux routiers et de peindre un marquage sur la route, mais qu'il faut prendre en même temps des mesures structurelles (rétrécissement de la route, chicanes, etc.) pour que la vitesse de 30 km/h soit respectée. Il faut aussi que le trafic de transit soit dévié. Nous demandons au collège échevinal de procéder à des améliorations dans ce sens dans les rues concernées à Gasperich.

Plusieurs modifications sont liées à l'extension du tramway. Un itinéraire cyclable a été aménagé le long de la ligne de tram vers le nouveau stade, mais n'a pas encore été ouvert à l'utilisation. Quand cela sera-t-il fait ? L'extension de la nouvelle ligne de tram s'accompagne également de modifications du réseau de bus et le fait que le tramway n'est pas encore à double voie sur un tronçon a des répercussions sur la cadence des courses de tramway. J'aurais souhaité que ces éléments soient abordés en commission de la mobilité urbaine avant l'inauguration du nouveau tronçon.

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) :** Comme d'habitude, notre groupe s'abstiendra sur les règlements provisoires où les piétons ne peuvent pas utiliser le trottoir pendant la réalisation de travaux. Les numéros des règlements concernés ont été communiqués par mail au secrétariat général.

Nous saluons l'extension des zones 30. Le LSAP et *déi gréng* ont tous deux souligné la nécessité d'une telle extension dans leurs programmes électoraux pour les élections communales. Comme on entend souvent dire que la limitation de vitesse n'est pas respectée, l'extension des zones 30 doit absolument s'accompagner de mesures d'aménagement. À Hamm, une zone 30 de 30 mètres de long a été délimitée aux abords de l'école. Il s'agit d'une route étatique. Serait-il possible d'entamer un dialogue avec le ministère compétent afin que nous disposions, en tant que commune, de plus de moyens pour permettre l'extension de la zone 30 également sur les routes étatiques ?

**Monsieur Claude RADOUX (DP) :** Notre groupe se réjouit de l'extension de la zone 30 à Gasperich. Pour que les automobilistes respectent la limitation de vitesse dans les quartiers résidentiels et que le trafic puisse tout de même circuler sur le territoire de la ville, il faut s'assurer qu'en dehors des quartiers résidentiels, il reste de grands axes de circulation où l'on peut rouler à 50 km/h.

L'initiative « Gëlle Fra in Summer » est à saluer, tout comme le fait que les autocars touristiques ne puissent plus s'y garer. La clôture en bois à l'aspect champêtre qui longe la balustrade est un peu minable. Je ne sais pas qui est responsable

de l'aménagement de la place, mais j'aurais souhaité que l'on fasse preuve d'un peu plus d'ambition dans le cadre de l'animation de cette place importante.

**Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT :** Merci pour les suggestions, questions et remarques. Concernant la remarque de Monsieur le conseiller Benoy sur le moment de disponibilité des règlements de circulation, il faut savoir que les règlements arrivent au fur et à mesure au secrétariat général et sont mis sur la plateforme en ligne du conseil communal. En principe, je suis d'accord pour dire que les documents relatifs aux différents points des réunions du conseil communal devraient être disponibles une semaine avant la réunion concernée. Toutefois, étant donné que notre ville est très animée, nous devrions nous accorder une certaine flexibilité en ce qui concerne les règlements de circulation. J'examinerai si des améliorations sont possibles dans ce domaine.

L'extension de la zone 30 à Gasperich a déjà été mise en œuvre provisoirement en décembre 2023 et doit maintenant être inscrite comme mesure définitive au règlement municipal de la circulation. À hauteur du magasin Neuberg à Gasperich, l'accès à la zone 30 a été rétréci et une chicane a été installée. Le fait est qu'on y roule désormais moins vite. Aucun membre du collège échevinal n'a jamais affirmé que les zones 30 ne servent à rien ou ne soient pas respectées.

Maintenant que le tramway va jusqu'au nouveau stade, il faut également procéder à des adaptations pour le bus. De telles adaptations sont régulièrement effectuées sans qu'elles ne soient discutées au préalable au sein de la commission de la mobilité urbaine.

La rue de Hamm à laquelle Monsieur le conseiller Boisante fait référence est un « chemin repris » (CR). Pour ce type de route, les règles sont fixées par l'Administration des ponts et chaussées. Il s'agit notamment du fait qu'une zone 30 dans une telle rue peut avoir une longueur maximale de 200 mètres. Nous avons indiqué dans notre plan de mobilité que nous considérons qu'il est important que nos services soient régulièrement en contact avec les instances nationales compétentes afin d'examiner si différentes routes situées sur le territoire de la capitale pourraient être réintégrées dans le domaine de compétence de la Ville.

Il y a dix ans déjà, nous avons annoncé que la place de la Constitution (« Gëlle Fra ») deviendrait piétonne après l'extension du parking Knuedler, à l'exception de la station de taxis. Un emplacement alternatif a été trouvé pour les bus touristiques. La clôture en bois devant la balustrade de la place de la Constitution a été installée à la demande de l'Inspection du travail et des mines. Nos services avaient été chargés d'élaborer un programme d'animation pour l'été 2024 pour cette place, qui est désormais sans voitures. Nous ferons ensuite un bilan pour voir ce qu'il faut prévoir pour l'été 2025. Il ne faut pas s'attendre à ce que les travaux de réaménagement définitifs commencent en 2025.

D'après mes informations, la piste cyclable le long des voies du tram en direction du Stade de Luxembourg est ouverte. En ce qui concerne la section à voie unique de la ligne de tram, on nous a expliqué lors de l'inauguration de la ligne qu'il y avait encore eu des problèmes avec un propriétaire de terrain, mais que ces problèmes étaient maintenant résolus et que l'Administration des ponts et chaussées peut maintenant commencer les travaux d'élargissement du pont. Tant que ces travaux ne seront pas terminés, la cadence sera de 8 minutes au lieu de 4, ce qui signifie également que, temporairement, seul un tram sur deux à destination du quartier de la Gare partira à

l'arrêt « Stadion ». Les autres trams partent temporairement de Bonnevoie.

*Les règlements de circulation, dans le cadre desquels les trottoirs sont fermés pendant des travaux, sont approuvés avec l'abstention des représentants du groupe LSAP. Les autres mesures temporaires et les modifications définitives du règlement municipal de circulation sont approuvées à l'unanimité.*

### III. CONVENTIONS

- 1) Acte notarié de remembrement à l'amiable et convention de mise en œuvre du PAP « Quartier des Archebusiers », qui porte sur un ensemble de terrains sis aux abords du Val Ste Croix, de la rue des Aubépinnes, de la route d'Ar-lon et de la rue des Archebusiers. Le PAP a été approuvé par le conseil communal le 9 février 2015 et par le ministre de l'Intérieur le 22 avril 2015. Une modification ponctuelle a été approuvée par le conseil communal le 16 juillet 2021.

Dans le cadre du remembrement à l'amiable, la Ville a apporté des terrains d'une superficie de 37,04 ares. La Ville reçoit des terrains (espaces verts et voirie) d'une superficie totale de 363,17 ares, qui seront intégrés dans le domaine public. La Ville s'est également engagée à céder la parcelle numéro 160/7427 au propriétaire de la parcelle voisine (160/5030), une fois le remembrement devenu définitif.

La convention règle les modalités de mise en œuvre de logements à coûts modérés. La Ville s'engage à réserver au moins 10 % de la surface construite brute à dédier au logement des lots 51 (151/7425), 52 (683/7430) et 53 (683/7431) aux logements à coût modéré.

Les propriétaires privés s'engagent à vendre le quota pour certains lots désignés dans la convention selon les modalités habituelles :

- fixation du prix de vente maximal à 6.750 €/m<sup>2</sup> de surface utile à l'indice 879,73, soit actuellement 7.707,03 €/m<sup>2</sup> ;
- insertion d'une option d'achat prioritaire pour la Ville à ce prix maximal ;
- obligation de prévoir un droit de préemption en faveur de la Ville pour une durée de 99 ans, avec fixation de la méthode de calcul du prix de vente. La convention prévoit également la possibilité de vendre à la Ville un terrain à bâtir en vue d'y construire des logements à coût modéré. Dans ce cas, le prix est fixé forfaitairement à 1.725 €/m<sup>2</sup> (surface construite brute), sans indexation.

Le coût des travaux nécessaires à la viabilisation du projet (voirie, équipements publics) sera supporté par tous les propriétaires. Les travaux seront réalisés sous le contrôle de la Ville. Les propriétaires et la Ville s'engagent à verser sur un compte tiers, avant le début des travaux, un montant correspondant à 60 % du coût total estimé des travaux. De plus, à la date de la présente convention, la Ville dispose pour chacun des *propriétaires* de garantie(s) de bonne exécution à première demande, établie(s) par un établissement bancaire, respectivement une société d'assurance-crédit établis dans



l'Union européenne, couvrant 60 % du montant estimatif des travaux à réaliser.

Les frais à supporter par la Ville pour l'acquisition de terrains (soulte) sont estimés à 2.574.888 €, les frais pour la réalisation des travaux d'infrastructure à 1.125.631,72 €.

**Monsieur Claude RADOUX (DP) :** Tout vient à point à qui sait attendre. En 1975, des champs se trouvaient encore derrière le site dit « Schéiss ». À l'époque, on disait que l'aménagement de ces terrains allait bientôt commencer. À ce jour, aucun bâtiment n'y a encore été construit, mais une convention a enfin été signée. Il y a dix ans, le conseil communal a approuvé le PAP « Quartier des Arquebusiers ». Il s'agit d'un terrain de 14 hectares, situé entre la route d'Arlon et le Val Ste-Croix, donc à proximité de la route d'Arlon, où se trouvent de nombreux emplois (par exemple le Centre hospitalier de Luxembourg et la CSSF), et non loin du quartier de Belair. Il a fallu beaucoup de temps pour que les négociations de remembrement aboutissent. Nous sommes d'autant plus heureux que la convention soit maintenant disponible. Je remercie le collège échevinal et le service compétent de leur persévérance dans ce dossier. Une grande partie du terrain sera en mains publiques, afin de pouvoir construire des routes et des chemins. En outre, des terrains constructibles aux abords de l'école rue Aloyse Kayser deviendront la propriété de la Ville. Dans le PAP, ces terrains sont inscrits comme zone d'habitation, mais la Ville pourra décider librement de leur utilisation. Étant donné que la population scolaire augmentera au fur et à mesure de la mise en œuvre des différents PAP, une réserve de terrain est très opportune.

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) :** À notre tour, nous saluons le fait que la réserve foncière de la Ville augmente. Nous nous serions toutefois attendus à ce que la Ville aille au-delà du quota de 10 % de logements locatifs abordables. Quels moyens la Ville entend-elle se donner pour créer davantage de petits logements locatifs pour les étudiants et autres nouveaux habitants ?

**Monsieur Bob BIVER (CSV) :** Notre groupe salue cette convention et la soutiendra.

**Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) :** Nous nous réjouissons de tout projet de construction de logements supplémentaires. Toutefois, compte tenu de la pénurie de logements, j'ai été étonnée de lire qu'un délai de 15 ans ait été fixé pour la construction des terrains. Pourquoi ne pas prévoir un délai plus court ?

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Compte tenu de la taille du site, les travaux ne seront pas terminés de sitôt. Il aurait été difficile de prévoir un délai plus court, car tout le monde ne dispose pas immédiatement des fonds nécessaires ou ne peut pas contracter immédiatement un emprunt. Le délai fixé doit garantir une construction aussi harmonieuse que possible sur ce grand site.

**Monsieur Claude RADOUX (DP) :** En commission, nous avons également abordé cette question. C'est la première fois que nous rendons obligatoire la construction dans un certain délai. Personne d'entre nous ne sait quand le premier coup de pelle sera donné pour les infrastructures (canalisations, etc.). Une période de sept ans est prévue pour leur achèvement. Ce n'est qu'ensuite que pourra commencer la construction des logements, qui se fera par étapes. Je pense que la présente convention nous permet de fixer un cadre à la fois raisonnable et déterminé, et d'acquérir de l'expérience.

*La convention est approuvée à l'unanimité.*

- 2) La Ville acquiert auprès de l'association « FGFC Services » un terrain bâti d'une superficie de 1,02 are dans la rue Baudouin. Prix : 1.100.000 €. But : réalisation d'un projet d'intérêt public, comprenant la création de logements sociaux.

**Monsieur Claude RADOUX (DP) :** L'acquisition de cette petite maison dans la rue Baudouin est à saluer. La Ville y possède déjà une parcelle et continue donc d'investir à cet endroit.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** La parcelle adjacente à l'immeuble qui vient d'être acquis est déjà la propriété de la Ville et il était déjà prévu d'utiliser ce terrain pour la construction de logements sociaux. L'acquisition de la parcelle adjacente offre une bonne opportunité de donner un peu plus d'ampleur au petit projet de logement prévu.

*La convention est approuvée à l'unanimité.*

- 3) Au prix de 17.300.000 €, la Ville acquiert auprès de la société « EG Retail (Luxembourg) » un terrain de 1,50 hectare au lieu-dit « Bei der Härewiss » à Merl, sur lequel se trouvent entre autres un bâtiment commercial, un poste électrique, un réservoir d'eau ainsi que des réservoirs d'hydrocarbures. Un crédit supplémentaire de 17.300.000 € est à voter par le conseil communal. Les bâtiments situés sur le terrain seront démolis et un assainissement complet du terrain sera réalisé. But : création d'une réserve foncière afin de développer des projets d'intérêt communal.

**Monsieur Claude RADOUX (DP) :** La Ville acquiert un terrain de 1,5 hectare, situé aux abords de la rue de Bouillon, où se trouvaient autrefois des réservoirs de pétrole. Comme plusieurs terrains environnants appartiennent déjà à la Ville, il en résulte une possibilité de développement urbain sur un site stratégique. Là encore, je tiens à féliciter nos services et le collège échevinal des négociations menées.

*La convention est approuvée à l'unanimité.*

- 4) La Ville donne à bail à l'association « United Instruments of Lucilin » une partie d'un bâtiment scolaire inoccupé dans l'avenue du Dix Septembre. Le contrat de bail porte sur la mise à disposition de deux bureaux (50 m<sup>2</sup> et 30 m<sup>2</sup>), d'une kitchenette meublée (13 m<sup>2</sup>), de deux toilettes, de trois caves pouvant être utilisées pour le stockage de matériel ainsi que d'une chaufferie. Le contrat est à durée indéterminée et court à partir du 1<sup>er</sup> juin 2024. Le loyer annuel symbolique, non indexé, s'élève à 120 €, auxquels s'ajoutent les charges. But : promotion de la musique contemporaine auprès du grand public.

**Madame Claudie REYLAND (déi gréng) :** « United Instruments of Lucilin » est un excellent ensemble. Je serais pourtant intéressée de savoir comment le choix s'est porté sur lui. L'association partagera les locaux mis à sa disposition avec le Conservatoire. Comme j'ai signalé à plusieurs reprises le manque aigu de place du Conservatoire, je tiens à saluer cette solution.

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) :** Notre groupe soutient cette convention qui permet à l'association « United Instruments of Lucilin » de répéter dans les locaux mis à disposition et de promouvoir la musique contemporaine au Luxembourg et à l'étranger. Le loyer symbolique est de 10 euros par mois. Les frais de fonctionnement sont-ils à charge de l'association ou l'association bénéficiera-t-elle d'un soutien financier à cet égard ? Un rapport d'activité sera-t-il présenté chaque année à la Ville ?

**Madame Sylvia CAMARDA (DP) :** Je me réjouis du fait que l'association « United Instruments of Lucilin » puisse déménager du « Carré Rotondes » dans les locaux de l'école de l'avenue du Dix Septembre. J'ai déjà eu la chance de me retrouver avec eux sur la scène du TNL. Comme les locaux sont également utilisés par le Conservatoire (pour l'école de musique locale), le manque de locaux du Conservatoire est atténué. Des instruments tels que la guitare latine, utilisée à la fois par l'ensemble et le Conservatoire, peuvent y être conservés. L'ensemble « Lucilin » organise régulièrement des concerts gratuits au Casino Luxembourg, ce qui permet aux citoyens de découvrir la musique contemporaine de l'ensemble.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Je me réjouis de ce large soutien. Le fait que les locaux puissent également être utilisés par le Conservatoire répond au souhait que des locaux puissent être utilisés par différents utilisateurs. L'association « United Instruments of Lucilin » est une association professionnelle très active qui reçoit ainsi la possibilité de s'installer dans un endroit central. Sa présence contribuera à la vie du quartier. Il s'agit en effet d'un loyer symbolique. Les frais de fonctionnement seront à charge de l'association.

*La convention est approuvée à l'unanimité.*

- 5) Avenant à la convention de vente, d'échange, de cession gratuite et de mise en œuvre relative au PAP « Konrad Adenauer - Zone 3A » (KI14A) à Luxembourg-Kirchberg, portant sur un ensemble de terrains situés entre le Val des Bons Malades et le boulevard Konrad Adenauer. La convention initiale a été approuvée par le conseil communal le 15 juillet 2022. Aux termes de l'avenant, la société « The Journey Development s.a. », est subrogée, en sa qualité de promoteur, dans l'ensemble des droits et obligations de la société « Perfect Mind s.a. » (anciennement The Journey s.a.) découlant de la précédente convention. L'avenant est conclu sous la condition suspensive que la société « The Journey Development s.a. » obtienne toutes les garanties bancaires requises aux termes de la convention initiale.

*La convention est approuvée à l'unanimité.*

- 6) La Ville acquiert de la société « Centara s.à r.l. » cinq terrains d'une superficie totale de 37,52 ares (« place » / « place voirie ») aux abords du boulevard Prince Charles, du boulevard Konrad Adenauer et du Val des Bons Malades. Prix : 14.750.000 €. But : arrondissement de la propriété communal et réalisation de logements à coût modéré.

**Monsieur Claude RADOUX (DP) :** Un terrain adjacent au Bd. Konrad Adenauer est déjà en possession de la Ville. Il sera possible d'y construire un grand immeuble avec de nombreux appartements dans une situation centrale au Kirchberg. Là encore, je félicite la Ville de pouvoir réaliser ce projet ! Cela montre certes aussi que les promoteurs privés et les entrepreneurs sont actuellement un peu sous pression et doivent se débarrasser de biens immobiliers, mais les pouvoirs publics en profitent et, en même temps, les promoteurs privés sortiront peut-être du pétrin.

*La convention est approuvée à l'unanimité.*

- 7) La Ville achète à un habitant auquel elle avait accordé un bail emphytéotique un appartement avec cave

et emplacement de stationnement intérieur dans un complexe immobilier appelé « Livingstone 1 » et « Livingstone 2 » sis rue Evy Friedrich / rue Léopold Hoffmann. La Ville exerce son droit de préemption. Prix : 175.599,76 €. But : commercialisation de logements.

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) :** Il faut saluer le fait que la Ville continue à augmenter sa réserve foncière. Cependant, la justification selon laquelle l'acquisition se fait dans le but de commercialiser des logements me semble un peu courte par rapport aux ambitions que nous pourrions avoir en tant que Ville en matière de création de logements sociaux. Il nous manque l'indication qu'il s'agit de créer des logements abordables.

**Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT :** Cela ne ressort peut-être pas assez de la formulation, mais la Ville fait ici usage de son droit de préemption, comme elle en a fait son principe dans des cas semblables. Il s'agit d'éviter que les logements créés par la Ville ne soient revendus sur le marché privé avec un bénéfice. Nous reprenons donc tous les logements pour les revendre immédiatement.

*La convention est approuvée à l'unanimité.*

- 8) Convention fixant les conditions et les modalités de la participation financière de la Ville à l'établissement public « Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte » (Orchestre Philharmonique du Luxembourg, OPL). Le soutien financier pour l'année 2024 s'élève à 725.000 €. L'établissement public s'engage à mettre à la disposition de la Ville son orchestre et son service pédagogique, notamment à l'occasion de manifestations musicales organisées par la Ville et dans le cadre d'une collaboration régulière avec les théâtres de la Ville, le Conservatoire, la Cinémathèque, le Service Enseignement ou tout autre service de la Ville. Une annexe à la convention contient une liste des différentes productions prévues pour l'année 2024. Dans le cadre de la préparation de ces productions et en cas de besoin exceptionnel, la Ville s'engage à mettre gratuitement à la disposition de l'établissement public, les jours d'indisponibilité de la Philharmonie, l'auditorium du Conservatoire de la Ville ou une salle adaptée du Grand Théâtre. La Ville autorise également l'établissement public à utiliser la salle de répétition mise à la disposition de la Musique militaire au Conservatoire pour les répétitions hebdomadaires de son orchestre amateur « Orchestre de la Place de l'Europe ». La convention est conclue pour une durée d'un an et entre en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Madame Sylvia CAMARDA (DP) :** Tout d'abord, un grand bravo pour l'événement « Kinnekswiss loves », qui a été un grand succès ! La convention que nous concluons avec l'OPL depuis de longues années déjà est importante, car la musique est un facteur d'intégration non négligeable. La musique rapproche les gens. Avec l'événement « Kinnekswiss loves », mais aussi avec d'autres événements, nous apportons gratuitement de la musique de qualité aux gens.

La Ville accorde à l'OPL des subsides d'un montant de 725.000 €. En contrepartie, l'établissement public « Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte » s'engage à mettre son orchestre à la disposition de la Ville, par exemple à la Cinémathèque municipale pour accompagner musicalement les films de Charly Chaplin. L'OPL est également présent dans les cours de musique de nos écoles fondamentales et offre aux enfants la possibilité d'entrer en contact avec des musiciens professionnels, de les initier à la musique, de leur faire oublier leur peur de la musique classique. C'est une contribution importante que l'OPL apporte.

Le projet « Side by Side », mené ensemble avec les élèves du Conservatoire, est également à saluer. Il est important que les musiciens puissent montrer aux jeunes qu'ils peuvent faire de la musique leur métier, même si ce n'est pas toujours un chemin facile. Pouvoir partager un concert avec des auditeurs est toujours une belle expérience. Le concert mentionné a eu lieu récemment à la place d'Armes.

L'OPL propose également des concerts intéressants pour les enfants, en associant la musique à d'autres formes d'art (cirque, lecture, danse). Les ateliers organisés en collaboration avec les écoles sont des initiatives louables. L'argent de la Ville est donc bien investi. Le fait que l'OPL puisse parfois répéter au Grand Théâtre ou au Conservatoire témoigne d'une bonne collaboration avec la Ville.

**Madame Claudie REYLAND (déi gréng) :** La promotion de la musique à l'école, la musique comme facteur d'intégration, l'événement « Kinnekswiss loves », sont des initiatives et des événements merveilleux. Le concert de l'OPL « Kinnekswiss loves » a été une fois de plus un grand succès. La musique pour les enfants à l'école fondamentale, le projet « Side by Side » qui réunit des élèves du Conservatoire et des musiciens de l'OPL, un concert avec les lauréats du Conservatoire accompagnés par l'OPL, ce sont autant d'événements que nous soutenons à 100 %. Si aucune salle n'est disponible à la Philharmonie pour répéter, l'OPL peut utiliser une salle au Grand Théâtre ou au Conservatoire. En général, il faut rester vigilant quant au manque de locaux.

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) :** Je tiens tout d'abord à remercier Madame la conseillère Camarda, présidente de la commission culturelle, ainsi que tous les services qui ont rendu possible le magnifique événement « Kinnekswiss loves », un événement exceptionnel pour tous les mélomanes et tous ceux qui ne sont pas encore familiers avec la musique classique. C'est un événement qui est inscrit chaque année sur mon calendrier. Cette année encore, le concert a été un véritable succès. La question se pose de savoir si nous ne pourrions pas proposer des événements similaires, plus petits, dans nos quartiers, notamment dans le cadre de 2024, année des 24 quartiers.

Notre groupe soutient à 100 % le soutien financier à l'OPL, et il va de soi que nous souhaitons, pour toutes les associations culturelles actives dans la capitale et que nous soutenons financièrement en tant que Ville, que les fruits de cette collaboration soient diffusés à l'extérieur.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Nous nous réjouissons de la bonne coopération avec l'OPL et nous la poursuivons.

*La convention est approuvée à l'unanimité.*

- 9) En sa séance du 10 juin 2022, le conseil communal avait approuvé la convention fixant les conditions et les modalités d'octroi de la participation financière de la Ville à « l'Orchestre de chambre de Luxembourg a.s.b.l. ». L'orchestre s'engage à réaliser une programmation culturelle de qualité pour le grand public. Les projets sont définis chaque année d'un commun accord entre les parties et font l'objet d'une annexe faisant partie intégrante de la convention. La participation financière de la Ville est fixée par rapport aux prestations que l'orchestre fournit dans l'intérêt des institutions de la Ville. La participation financière de la Ville pour l'année 2024 s'élève à 324.400 €.

**Madame Sylvia CAMARDA (DP) :** Je propose que nous reprenions la proposition de Monsieur le conseiller Boisante de

porter des petits événements dans les quartiers, également pour l'Orchestre de chambre du Luxembourg (OCL).

La convention comprend par exemple le magnifique projet « Mumm Séis » et le spectacle de danse « Black Sabbath » avec Jean-Guillaume Weis et Elisabeth Schilling. Le concert de l'OCL sur la Place d'Armes a attiré beaucoup de monde. L'OCL collabore également avec les élèves du Conservatoire. L'événement « Chef meets Chef at Cercle Cité » était une initiative intéressante, où Anne Faber a cuisiné et joué de la musique avec le chef d'orchestre.

Des représentations de l'OCL auront lieu dans le cadre de la LUGA 2025. En 2025, le concert avec les lauréats du Conservatoire sera également à nouveau au programme. Il est prévu de proposer des *master classes* et de permettre aux élèves d'assister aux répétitions de l'OCL et de voir ainsi que les répétitions de musique sont fatigantes. Faire entrer la musique à l'école est un projet important que nous soutenons pleinement. Il faut également mentionner le « Cin-concert » en collaboration avec la Cinémathèque, un événement dont nous ne pourrions pas nous passer.

Je suis fière de la collaboration entre la Ville et l'OCL, l'OPL et « United Instruments of Lucilin ». Nous sommes sur la bonne voie.

**Madame Claudie REYLAND (déi gréng) :** Je ne peux que me rallier aux propos de Madame la conseillère Camarda. Je soutiens la proposition d'organiser plus souvent de petits événements dans les quartiers. Madame Camarda a cité l'événement « Black Sabbath » avec deux chorégraphes luxembourgeois. Initier les enfants de l'école fondamentale à l'art et à la musique reste une tâche importante, et les « Cin-concerts » sont également des événements importants dans l'agenda culturel. Le groupe *déi gréng* soutient volontiers la présente convention.

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) :** Notre groupe soutiendra également cette convention. La collaboration avec les écoles et les enfants, même en dehors de l'école, est louable. Les projets de l'OCL ont déjà été mis en avant. Nous serions heureux que les enfants soient encore plus sensibilisés à la musique. Découvrir la musique, voir à quel point les répétitions de musique peuvent être fatigantes et comment les musiciens forment une communauté, est une expérience intéressante pour les enfants. Il n'y aura jamais assez de musique et de culture dans nos écoles.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Je voudrais juste faire remarquer que la Ville de Luxembourg ne dicte pas à l'OPL ni à l'OCL ce qu'ils doivent proposer comme représentations. La Ville continuera à soutenir l'offre merveilleuse de ces orchestres.

*La convention est approuvée à l'unanimité.*

- 10) Convention relative à la continuation du projet « Observatoire social de la Ville de Luxembourg » sur la période 2024-2029 avec l'établissement public LISER (Luxembourg Institute of Socio-Economic Research). La convention initiale était entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2020 et s'est terminée le 31 août 2023. La présente convention reconduit le projet pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 décembre 2029 et met en place un système d'indicateurs permettant de mesurer régulièrement la situation sociale dans la commune.

Les tâches à effectuer par le LISER en 2024 sont énumérées à l'annexe 1 :

- collecte, harmonisation et centralisation des données ; identification des données manquantes et recommandations méthodologiques pour mettre en place de nouvelles données ;
- continuer à mesurer et à cartographier les inégalités sociales et la pauvreté au moyen des indicateurs socio-économiques ;
- produire les commentaires et les analyses pour expliquer les indicateurs ;
- représentation cartographique de ces indicateurs aux échelles spatiales pertinentes (Luxembourg-Ville, agglomération de la capitale, niveau infra-communal) ;
- mise en place d'un outil de visualisation des données collectées ;
- produire de nouvelles mesures de synthèse pour décrire les dimensions multidimensionnelle et spatiale des inégalités sociales, de la qualité de vie ainsi que l'évolution de la pauvreté ;
- en accord avec la Ville de Luxembourg : traiter chaque année une thématique spécifique ;
- rédaction d'un rapport annuel ;
- participation à des événements organisés par la Ville et/ou le LISER (assises sociales, rencontres avec les élus et les services sociaux d'autres villes du pays, séminaires avec des chercheurs, des techniciens et des élus d'autres villes européennes).

Concernant les années 2025 à 2029, le programme de travail annuel est fixé d'un commun accord par les parties.

Le coût pour l'année 2024 est de 184.070,40 € hors TVA. Dans la limite des crédits budgétaires disponibles et en fonction des objectifs fixés, le LISER recevra 189.844,80 € hors TVA pour l'année 2025, 195.884,80 € hors TVA pour l'année 2026, 202.134,40 € hors TVA pour l'année 2027, 208.649,60 € hors TVA pour l'année 2028 et 215.382,40 € hors TVA pour l'année 2029.

**Madame Emilie COSTANTINI (CSV) :** La première convention conclue entre la Ville et le LISER pour la création d'un « Observatoire social » remonte à l'année 2020. L'objet de la présente convention est de prolonger la convention jusqu'en décembre 2029. L'Observatoire social est un instrument important. Les différents indicateurs permettent de mesurer l'évolution de la situation sociale dans la ville de Luxembourg, de cartographier les inégalités et la pauvreté. La commission consultative compétente a émis un avis positif.

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) :** La collaboration de la Ville avec le LISER, un partenaire reconnu dans le domaine du monitoring social, est à saluer expressément. Car les résultats de l'Observatoire social fournissent une base factuelle pour la politique sociale de la Ville. Sur la base des données recueillies, les services communaux peuvent organiser leur travail de manière plus interdisciplinaire et améliorer ainsi le service aux citoyens. Plusieurs rapports du LISER sont déjà disponibles et peuvent être consultés en ligne. Avec la présente convention, le conseil communal est appelé à approuver une prolongation de la convention jusqu'en décembre 2029. Les coûts d'environ un million d'euros ne sont pas négligeables, mais l'argent est judicieusement investi.

Une lettre de plusieurs travailleurs sociaux, publiée la semaine passée, indique clairement qu'il est urgent de prendre encore plus de mesures dans le domaine social, notamment au

niveau de la création de logements, du *housing first* et de l'accompagnement des personnes ayant des problèmes psychosociaux. La Ville fait déjà beaucoup dans ce domaine, mais il reste nécessaire d'orienter ce travail vers les besoins des gens et de continuer à le développer. Le monitoring social fournit des informations importantes à cet égard.

On m'a dit qu'il n'y avait pas beaucoup de temps disponible pour les questions de fond lors de la réunion de la commission consultative. C'est d'autant plus regrettable qu'il s'agit d'investissements d'environ un million d'euros. Il faudrait toujours se donner le temps nécessaire lors des réunions des commissions pour que les questions de fond puissent être soulevées et recevoir une réponse.

Quand le projet annoncé il y a deux ans de définir des priorités thématiques différentes chaque année sera-t-il mis en œuvre ? Je propose d'y associer la commission sociale, qui joue le rôle de comité de pilotage.

Un autre point régulièrement mis en avant par Monsieur Christof Mann (Direction Affaires sociales) est la demande d'associer les communes voisines, afin de créer une approche sociale intercommunale pour l'agglomération de la capitale. Y a-t-il des progrès à signaler à ce sujet ? Quelles communes ont déjà été contactées ? Quel est le feed-back que la Ville a reçu ?

**Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) :** Nous saluons la présente convention. Les inégalités sociales doivent être combattues. Le monitoring social constitue un bon instrument à cet effet, car la politique peut s'appuyer sur des données scientifiques. Comment le collège échevinal utilise-t-il ces données concrètement ? Quelles sont les priorités concrètes qui sont fixées sur la base de celles-ci ?

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) :** Notre groupe soutient la présente convention. Je tiens à saluer le fait que la Ville puisse s'appuyer sur des études et des connaissances scientifiques qui nous renseignent sur les problèmes sociaux au sein de notre communauté. La convention stipule que chaque année, une thématique particulière sera mise en avant. Comment cette thématique est-elle définie à chaque fois ? Serait-il possible d'y associer le conseil communal ?

**Madame l'échevin Corinne CAHEN :** Je vous remercie de votre large soutien. Nous visons une politique basée sur des faits. J'invite chaleureusement tous ceux qui n'ont pas encore consulté les rapports de l'Observatoire social à le faire. On y trouve les informations les plus variées, par exemple dans quels quartiers vivent le plus de citoyens mariés ou le plus de familles monoparentales. Il faut se réjouir du fait que d'autres communes s'engagent également dans la voie d'une collaboration avec le LISER. Je ne peux pas vous dire ici et maintenant de quelles communes il s'agit. L'intégration de communes voisines permet de faire des comparaisons.

Pour le territoire de la capitale, il est également possible de comparer les différents quartiers entre eux. Il est ainsi possible de filtrer, par exemple, dans quel quartier la surface habitable au mètre carré est la plus chère et dans quel quartier les revenus sont les plus élevés ou les plus bas. Au sein de la commission du vivre-ensemble interculturel, nous travaillons à la création de tiers-lieux dans certains quartiers. Les rapports de l'Observatoire social permettent également de mieux cerner différentes problématiques dans les quartiers et de voir, par exemple, dans quels quartiers il y a le plus de cambriolages. Il s'agit donc d'un instrument important auquel nous pouvons recourir dans notre travail quotidien au sein de la commune.

L'un des thèmes principaux est sans aucun doute la pauvreté. Les données collectées indiquent dans quels quartiers vivent la plupart des bénéficiaires du REVIS, de l'allocation de vie

chère ou de l'allocation de solidarité. La Ville peut s'inspirer de ces données pour élaborer sa politique sociale. Nous continuerons à l'avenir à miser sur des thématiques larges afin d'obtenir des informations diversifiées. Le coût est en effet élevé, mais c'est de l'argent bien investi.

*La convention est approuvée à l'unanimité.*

11) Nouvelle convention de partenariat conclue entre la Ville et l'association « TDL Organisation a.s.b.l. » dans le cadre de l'organisation des éditions 2024, 2025 et 2026 du Tour de Luxembourg. Au-delà de l'aide financière annuelle de 107.000 €, la Ville offre également un soutien logistique :

- la mise à disposition de matériel, de personnel (max. 850 heures de travail par an et par édition) et d'une salle de réunion ;
- 50 tickets d'entrée au Parking Knuedler pour le grand départ fictif ;
- la régulation de la circulation sur la voie publique ;
- la mise à disposition de la décoration florale ;
- le paiement des frais de raccordement et de consommation d'électricité et d'eau.

La valeur du soutien logistique est estimée à 50.000 € par an et par édition. Les éventuelles prestations supplémentaires seront facturées à l'organisateur selon les tarifs en vigueur. En contrepartie, l'organisateur assure à la Ville une présence médiatique et publicitaire ainsi que diverses facilités pour assister à l'événement. Le budget de 100.000 € prévu pour l'exercice 2024 est à augmenter de 7.000 €.

**Monsieur Bob BIVER (CSV) :** Les remarques faites par les conseillers Camarda, Reyland et Boisante au sujet de la musique sont également valables pour le sport. La prolongation de la présente convention de soutien au Tour de Luxembourg est à saluer. Ce soutien ne comprend pas seulement une aide financière, mais aussi une aide logistique de la part de nos services. Il est encourageant de constater qu'il existe encore des associations qui organisent des événements sportifs.

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) :** La musique et le sport sont importants. « Un esprit sain dans un corps sain » est également ma devise. Le Tour de Luxembourg est une manifestation extrêmement populaire qui contribue également à ce que de plus en plus de personnes fassent du vélo. Il est important que les cyclistes puissent rouler sur des itinéraires cyclables sûrs.

Dans le cadre des grands événements culturels et sportifs qui se déroulent sur le territoire de la capitale, il faut tenir compte de l'impact écologique. Est-ce que des discussions y relatives ont lieu avec les organisateurs ? La Ville pourrait-elle se doter d'une charte afin d'optimiser l'empreinte écologique des événements ?

**Madame Claudie REYLAND (déi gréng) :** Nous saluons le fait que le soutien financier soit légèrement augmenté et que la Ville apporte en outre un soutien logistique important. Je remercie nos services du travail effectué dans ce contexte. Le Tour de Luxembourg bénéficie d'une grande visibilité et d'un niveau sportif élevé. Des images aériennes prises depuis un hélicoptère sont diffusées à la télévision. *deï gréng* proposent d'associer les associations cyclistes de la capitale au Tour de

Luxembourg, de leur donner une plate-forme pour pouvoir montrer les performances sportives de leurs jeunes cyclistes devant les nombreux spectateurs.

**Madame l'échevin Simone BEISSEL :** Le Tour de Luxembourg est un événement sportif important qui donne une grande visibilité à la Ville. Le partenariat avec les organisateurs se passe bien depuis des années. La présente convention prolonge le contrat pour les années 2024 à 2026. Le soutien financier a été légèrement revu à la hausse et s'élève désormais à 107.000 € par édition. Le soutien logistique, par exemple pour le montage et le démontage ainsi que les marquages sur la chaussée, est estimé à 850 heures de travail (50.000 € par édition).

Depuis des années, tous les événements sportifs organisés sur le territoire de la ville de Luxembourg sont soumis à des lignes de conduite écologiques durables (gobelets recyclables, énergie verte, transport en bus, etc.). Le Tour de Luxembourg ne fait pas exception.

Madame la conseillère Reyland a évoqué une éventuelle implication des clubs cyclistes. Nous avons eu une bonne discussion au sein de la commission consultative. L'idée d'associer les clubs cyclistes existe depuis des années, mais des questions se posent parfois quant à sa faisabilité. Les clubs cyclistes « La Pédale Mühlenbach » et « SAF Zéisséng » sont actifs sur le territoire de la capitale. Les deux clubs ont également des sections pour enfants. Les organisateurs le savent, mais il existe une série de contraintes. Tout dépend du lieu de départ de la course. Maintenant que les travaux de la place Guillaume II sont terminés, le Tour de Luxembourg pourra à nouveau y démarrer fictivement avec la présentation des équipes de coureurs. Le départ réel aura lieu comme toujours à Dommeldange. L'arrivée de la première étape se fera au Marché-aux-Poissons, l'arrivée finale près de l'église du Limpertsberg. Si des clubs veulent organiser quelque chose, cela doit se faire entre la présentation des cyclistes et le départ proprement dit, ou bien à l'arrivée. Ces événements ont lieu un jour de semaine, ce qui soulève des questions quant à l'organisation de la participation des enfants. Comme le Tour de Luxembourg se déroule à vive allure, il faudrait en outre trouver un endroit sûr où les jeunes membres des clubs cyclistes pourraient bénéficier d'une visibilité. Nous allons examiner ce qui est faisable.

*La convention est approuvée à l'unanimité.*

#### IV. DEVIS DE TRAVAUX

##### 1) Devis rectifié concernant l'aménagement d'un parc public au Ban de Gasperich

En sa séance du 17 juillet 2017, le conseil communal avait approuvé un devis de 15.990.000 € pour l'aménagement d'un parc public au Ban de Gasperich. Le conseil communal est maintenant appelé à se prononcer sur un devis rectifié d'un montant de 19.990.000 €. Le dépassement de 4 millions d'euros (+ 25,02 %) s'explique par la réalisation de travaux supplémentaires et imprévisibles (pose de conduites d'eau, tranchées et câbles supplémentaires, travaux de modelage, acquisition d'un générateur d'électricité, drainages de sol, etc.) ainsi que par la hausse continue des prix des matériaux de construction et des salaires. Un crédit supplémentaire de 3.200.000 € est à voter par le conseil communal.

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) :** La valeur ajoutée de ce nouveau parc ne fait aucun doute. L'aire de jeux du parc est toujours très fréquentée, et beaucoup de gens se promènent le soir dans le parc et utilisent les installations de fitness. La commission consultative a discuté du dépassement de 25 % et a regretté de n'avoir été saisie du devis rectifié qu'une fois les travaux terminés. Même si les prix peuvent augmenter et que certains travaux n'avancent pas aussi vite que souhaité, il n'est pas toujours facile de justifier des coûts supplémentaires élevés vers l'extérieur. Les coûts de la buvette sont-ils compris dans le devis rectifié ? Quand sera-t-elle mise en service ?

Encore une suggestion : les cyclistes empruntent le chemin traversant le parc pour se rendre à Howald depuis le quartier de la Gare via Gasperich ou depuis la Cloche d'Or. Ceux qui s'en tiennent strictement aux itinéraires cyclables désignés doivent faire un détour assez important. Notre *Service Parcs* pourrait-il étudier la possibilité de créer un itinéraire plus direct pour les cyclistes ?

Je profite de l'occasion pour remercier le *Service Parcs* de son travail. Je suis sûre que les habitants de Gasperich ne pourraient plus imaginer leur quartier aujourd'hui sans le parc.

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) :** Il faut saluer l'aménagement d'espaces verts dans nos quartiers existants et aussi dans les nouveaux. Le nouveau parc de Gasperich est le poumon vert du quartier et, au-delà, un poumon vert supplémentaire pour la capitale. Les habitants du quartier regrettent toutefois l'absence d'une végétation plus dense et de zones ombragées plus nombreuses. Des efforts supplémentaires doivent être faits à cet égard.

Il est compréhensible que les augmentations de prix et les travaux supplémentaires entraînent souvent des dépassements de coûts. Toutefois, du point de vue de la gestion responsable des deniers publics, je ne trouve pas tout à fait approprié le terme « augmentation sensible », utilisé dans des documents internes, surtout lorsqu'il s'agit d'une augmentation des coûts de 25 %.

**Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) :** Nous aussi, nous nous réjouissons de chaque nouvelle zone verte et de chaque nouveau parc. Pourriez-vous préciser ce qu'il faut entendre par « coûts imprévisibles » ?

**Monsieur l'échevin Laurent MOSAR :** Personne ne se réjouit de coûts supplémentaires. Il convient de noter que de nombreux devis restent sans dépassement. Les coûts supplémentaires sont dus, d'une part, à l'augmentation des prix des matériaux de construction et des salaires (1,3 million d'euros) – ces augmentations ne sont en principe mentionnées que dans le décompte –, et, d'autre part, à des travaux imprévisibles, apparus au cours de la mise en œuvre du projet. Des explications à ce sujet ont été fournies au sein de la commission consultative, et des précisions figurent également dans les documents. Il s'agit de la pose de conduites d'eau, de tranchées et de câbles supplémentaires, de l'achat d'un générateur d'électricité, de drainages de sol, etc. Les coûts de la buvette ne sont pas inclus dans le devis rectifié. Il s'agit d'un projet séparé.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Plusieurs devis sont dépassés, d'autres non. Il arrive même que les coûts soient inférieurs à l'estimation initiale. On n'en parle presque jamais.

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) :** Aucune réponse n'a encore été fournie concernant les questions relatives aux itinéraires cyclables et à la création de zones d'ombre supplémentaires.

**Monsieur l'échevin Maurice BAUER :** Les services compétents examineront ce qui est faisable.

*Le devis rectifié est approuvé à l'unanimité.*

## 2) Devis rectifié pour les travaux de sécurisation des parois rocheuses au Val de Hamm et à la rue du Fort Dumoulin

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis rectifié d'un montant de 1.331.943,44 € pour les travaux de sécurisation des parois rocheuses au Val de Hamm et à la rue du Fort Dumoulin à Pulvermühl. En sa séance du 3 juillet 2023, le conseil communal avait approuvé le devis initial d'un montant de 1.009.944 €. La différence de 321.999,44 € s'explique par le fait que l'offre économiquement la plus avantageuse présentée dans le cadre du marché public s'élevait à 1.331.943,44 €.

*Le devis rectifié est approuvé à l'unanimité.*

## 3) Construction d'un hall sportif temporaire à Dommeldange (projet définitif)

Le conseil communal est appelé à approuver le projet définitif élaboré par les bureaux d'ingénieurs-conseils Architecture Company, Best Ingénieurs-conseils et Goblet Lavandier & Associés Ingénieurs-conseils concernant la construction d'un hall sportif temporaire à Dommeldange. Le quartier de Dommeldange dispose actuellement d'un gymnase au sein du complexe scolaire de la rue Nicolas Hein. Ce complexe fera l'objet d'une transformation (à partir de fin 2024) au cours de laquelle les infrastructures existantes seront démolies. La mise en service du nouveau complexe scolaire et sportif est prévue pour la rentrée scolaire 2030. Pendant les travaux, les élèves seront accueillis dans un bâtiment scolaire provisoire sur un terrain adjacent. Afin de pouvoir continuer à proposer l'éducation physique à proximité, une structure provisoire sera construite entre la rue du Château et la montée de Dommeldange (sur la parcelle cadastrale 844/2662). Les travaux de construction devraient être achevés au cours de l'hiver 2025/2026. Le hall sportif provisoire (29,28 x 17,20 m) comprendra des vestiaires, des toilettes, des locaux techniques et de stockage ainsi qu'un hall d'entrée avec réception. Les coûts sont estimés à 8.160.567,26 €. Le projet sera financé via le budget extraordinaire des années 2024 et suivantes. Un crédit supplémentaire de 750.000 € est à voter par le conseil communal.

**Madame Claudie REYLAND (déi gréng) :** L'ancien hall sportif sera démoli fin 2024/début 2025, alors que le hall sportif ne sera pas terminé avant 2026. Bien qu'il soit prévu que les élèves soient transportés en bus vers des salles de sport à Eich, Mühlenbach ou Beggen pour les cours de sport pendant la période transitoire, il est regrettable qu'aucune continuité ne soit assurée sur le site de Dommeldange. Ne pourrait-on pas reporter la démolition de l'ancien hall sportif et continuer à l'utiliser jusqu'à la mise en service du nouveau hall temporaire ?

Actuellement, un seul airtramp est disponible. Il existe un besoin d'autres airtramps. De plus, il n'a pas encore été possible de trouver un endroit où installer l'airtramp pendant la période de transition. Ne pourrait-il pas trouver une place dans le bâtiment sportif temporaire ? Lorsque le nouveau gymnase sera terminé, le bâtiment temporaire sera-t-il démoli ou affecté à une nouvelle utilisation ? Le bâtiment temporaire ne pourrait-il pas être utilisé comme lieu fixe pour l'airtramp ?

*déi gréng* s'abstiendront lors du vote en raison de ces remarques.

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) :** Madame la conseillère Reyland a souligné à juste titre que la continuité ne sera pas assurée. Cela soulève des questions quant à la planification du projet. Les coûts d'un hall sportif temporaire ne sont pas négligeables. Nous ne disposons que de très peu d'informations sur la manière dont la construction sera effectuée et sur ce qu'il adviendra du gymnase temporaire lorsque le nouveau hall sportif sera terminé. Le principe de l'économie circulaire durable a-t-il été pris en compte dans la planification ? Pour les raisons susmentionnées, notre groupe s'abstiendra lors du vote.

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR) :** Nous saluons le projet, ceci également dans le contexte d'un besoin général de salles de sport supplémentaires sur le territoire de la capitale. Nous regrettons toutefois qu'aucun parking ne soit prévu, pas même deux ou trois emplacements de stationnement de courte durée. C'est pourquoi nous nous abstiendrons lors du vote.

**Madame l'échevin Simone BEISSEL :** Le nouveau complexe scolaire et sportif de Dommeldange ne sera pas terminé avant 2029/2030. Suite à la discussion constructive que nous avons menée au sein de la commission des sports, nous allons revoir la planification. Actuellement, il est envisagé de démolir l'ancien bâtiment scolaire et l'ancien hall sportif en 2024/2025 et de créer une structure provisoire, qui ne sera toutefois achevée qu'à l'automne 2025/début 2026. Les mesures nécessaires pour que les cours d'éducation physique des enfants de l'école de Dommeldange puissent avoir lieu à Eich, Mühlenbach ou Beggen ont déjà été mises en place.

La parcelle prévue pour la construction du hall sportif provisoire se situe entre la rue du Château et la montée de Dommeldange. Cette parcelle n'est pas très grande. Normalement, nous construirions des salles de sport de 30 x 45 mètres, qui peuvent être divisées pour que trois groupes puissent y faire du sport en même temps. La situation et la taille de la parcelle nous ont amenés à y construire un gymnase provisoire plus petit (17 x 29 m), aussi afin d'éviter des inconvénients pour les habitants. Des râteliers à vélos et des emplacements de stationnement pour les personnes à mobilité réduite seront aménagés à proximité du hall. Il n'y a pas de place pour créer des emplacements de stationnement réguliers. En ce qui concerne l'utilisation du hall sportif provisoire, la priorité absolue sera donnée aux groupes scolaires et aux clubs sportifs locaux.

Les dimensions du hall temporaire ne permettent pas l'installation d'un *airtramp*. À cet effet, il faut une salle de 7 mètres de haut. Dans le nouveau complexe sportif de Dommeldange, une salle est prévue pour l'*airtramp*.

Comme vous le savez, « il n'y a que le provisoire qui dure ». Lorsque le nouveau hall sportif définitif sera terminé, nous trouverons certainement une utilisation pour le hall temporaire, compte tenu de la forte demande de locaux.

*La construction du hall sportif temporaire est approuvée avec l'abstention des groupes LSAP, déi gréng et ADR.*

#### 4) **Projet de rénovation et de réaffectation de l'ancienne ferme « Roudemerhaff » à Rodenbourg**

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis estimatif de 12.538.099 € pour la rénovation et la réaffectation de l'ancienne ferme « Roudemerhaff » (6, rue d'Eschweiler à Rodenbourg) en vue d'y aménager la ferme pédagogique

« Mombel-Klein's Haff ». La donation de Madame Liliane Mombel-Klein à la Ville comprend le corps de ferme datant de 1776, une grange avec des étables et une grande pâture. La donation est liée à la condition que les enfants de la capitale puissent y découvrir la vie rurale dans un environnement authentique. Le projet prévoit d'une part la rénovation de la ferme et de ses annexes, et d'autre part l'ajout de plusieurs extensions sous forme de cabanes en bois. Le service CAPEL sera chargé de la gestion.

L'entrée principale de la maison d'habitation sera conservée afin d'y aménager la réception. Le rez-de-chaussée accueillera également les espaces de séjour, deux cuisines et la salle à manger. La pièce où se trouve la cuisine existante sera conservée comme espace témoin, tandis que du côté de la grange, une grande nouvelle cuisine sera aménagée à des fins pédagogiques. L'ensemble du rez-de-chaussée sera ouvert au public et conçu de manière à garantir l'accès aux personnes à mobilité réduite. Les bureaux de l'administration seront installés au premier étage, de même qu'un vestiaire et une grande salle de réunion.

Du côté sud de l'ancienne maison d'habitation sera construite une annexe avec des chambres à coucher et des sanitaires au rez-de-chaussée, ainsi qu'un appartement de concierge et des locaux techniques au sous-sol semi-enterré. La buanderie existante sera démolie afin de créer une liaison entre la maison d'habitation et la nouvelle annexe.

Deux nouveaux volumes seront ajoutés à la grange existante. Une salle multifonctionnelle de 25 m<sup>2</sup> sera intégrée à la grange sous la forme d'une petite cabane en bois et permettra de pratiquer des activités en milieu chauffé. Le pignon de cette cabane est entièrement vitré. Un vestiaire (de 20 m<sup>2</sup>) se trouve à l'extérieur de la grange. Deux toilettes y seront aménagées, dont l'une sera adaptée aux personnes à mobilité réduite.

Le jardin sera divisé en plusieurs zones. La construction de deux étables communicantes (21 m<sup>2</sup> chacune) et d'une grange (37 m<sup>2</sup>) est prévue. Un voile d'ombrage fournira de l'ombre sur la terrasse (45 m<sup>2</sup>) qui se situera à côté de la cuisine. Un espace feu de camp est prévu sur le chemin qui mène aux étables. Un paddock pour les animaux se trouvera à côté de l'étable. Un potager sera aménagé entre le chemin et le nouveau bâtiment. Une aire de jeux est prévue sur le pré. Un deuxième potager avec une serre sera installé à proximité de la nouvelle grange.

L'immeuble est classé patrimoine national. Les travaux seront réalisés en étroite collaboration avec l'INPA afin de préserver l'esprit traditionnel du lieu, tout en assurant les adaptations nécessaires pour l'accueil sécurisé des enfants.

Les pièces seront équipées d'une pompe à chaleur air-eau, intégrée de manière harmonieuse. Des radiateurs seront installés dans le bâtiment existant, tandis que les nouveaux locaux seront équipés d'un chauffage au sol. Une installation photovoltaïque d'environ 96 modules sera installée sur les différentes toitures.

Le planning prévoit un début de construction en mai 2025 et une fin de chantier en mai 2027. La mise en service de la ferme pédagogique est prévue pour septembre 2027. Le projet sera financé par les budgets extraordinaires 2024 et suivants. Les demandes de subsides étatiques ont déjà été introduites. Le montant exact des subsides reste à déterminer.

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) :** J'ai été étonnée de lire qu'il faudra attendre l'année 2027 pour que les travaux soient terminés. Les coûts sont estimés à environ 12 millions d'euros – un prix élevé, mais qui peut se justifier puisqu'il s'agit d'un bâtiment du 18<sup>e</sup> siècle, classé monument historique. La donation de Mme Liliane Mombel-Klein est un geste

exceptionnel et j'ai été ravie d'en apprendre un peu plus sur le concept pédagogique dans le document que nous avons reçu. Il faut saluer le fait que le concept ne se limite pas à la ferme pédagogique dans le sens d'un zoo où l'on peut caresser les animaux, mais que le projet sera intégré dans l'environnement rural de la commune de Junglinster. Ainsi les enfants auront-ils l'occasion de découvrir également des exploitations agricoles conventionnelles et donc les réalités actuelles de l'agriculture et de la vie à la campagne.

Dans le rapport annuel du Service Enseignement, on peut lire que plusieurs groupes d'enfants ont déjà eu l'occasion de se rendre sur place pour participer à différentes activités, par exemple faire du jus de pommes. Il faut s'en féliciter, car il serait dommage que les enfants doivent attendre 2027 pour faire connaissance avec le site. Je souhaiterais que les groupes d'enfants puissent également y passer la nuit par la suite et qu'un maximum d'enfants de la capitale puissent profiter des activités proposées. D'où notre appel au Service Enseignement pour qu'il intervienne afin que le plus grand nombre possible d'enseignants profitent de l'offre.

Dans le cadre du projet, il est également prévu de créer une pépinière. La jardinerie et la ferme seront-elles gérées de manière écologiquement durable, sans pesticides et dans le respect du climat ?

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) :** C'est un plaisir pour nous de pouvoir soutenir ce projet. Nous saluons les ambitions pédagogiques décrites. Il est important de faire découvrir aux enfants la nature et la vie à la campagne. Lors de la sélection des groupes d'enfants, la priorité devrait être donnée aux enfants qui n'ont pas l'occasion de découvrir la vie à la ferme. Le projet est ambitieux. Nous devons le don du « Roudemehrhaaf » à la générosité de Madame Mombel-Klein. Un calcul des coûts de fonctionnement a-t-il déjà été effectué ?

**Madame Angélique BARTOLINI (CSV) :** Je me rallie aux propos des orateurs précédents. Je tiens tout d'abord à rendre hommage à Madame Liliane Mombel-Klein pour sa généreuse donation. Elle a souhaité que son héritage devienne un bien social, un espace où les jeunes générations pourront découvrir la vie rurale dans un cadre authentique et enrichissant. Ce projet est vraiment exceptionnel. Non seulement il préserve le patrimoine, mais il offre également aux enfants un lieu d'apprentissage immersif en pleine nature. Nous soutenons cette initiative qui permettra aux élèves de nos écoles de se connecter avec la nature, de découvrir les joies de la vie à la ferme et de vivre des expériences pédagogiques inoubliables.

Nous sommes conscients des enjeux budgétaires que représente ce projet, mais nous croyons fermement en son impact positif. La sécurité des enfants en sera une priorité, et la ferme pourra également être un lieu d'organisation d'événements éducatifs et communautaires. Nous remercions le CAPEL pour son rôle crucial dans la gestion de cette ferme pédagogique et pour son engagement en faveur de la réussite de ce projet. Je tiens également à exprimer ma gratitude au Service Enseignement et à l'équipe des architectes, dont le travail formidable a permis de transformer cette vision en réalité. Merci à vous tous pour votre soutien à ce projet ambitieux et prometteur pour l'avenir des enfants de notre commune.

**Monsieur Claude RADOUX (DP) :** La commission consultative compétente s'est penchée sur ce magnifique projet. Le temps de mise en œuvre peut a priori paraître très long, mais il s'agit de travaux de très grande envergure, qui vont bien au-delà de la simple rénovation d'une ancienne ferme. Le document d'environ 150 pages mis à notre disposition détaille les travaux prévus. La propriété est classée monument historique et sera rénovée et agrandie dans le respect des contraintes qui en résultent. La planification de ces travaux prend du temps et la mise en œuvre du projet coûte de l'argent. Des dortoirs et un logement pour le concierge seront créés dans une annexe.

Le projet comprend également une étable pour les animaux, modulable selon que l'on y accueille des animaux plus petits ou plus grands.

Bien que le terrain et le bâtiment nous aient été offerts, les coûts sont estimés à environ 12 millions d'euros. Le prix au mètre carré correspond à celui d'appartements de luxe dans les meilleurs quartiers. Il reste à voir si les 12 millions d'euros suffiront ou si le conseil communal sera saisi d'un devis rectifié – ce qui ne me poserait aucun problème, car il s'agit d'argent bien investi. La construction de qualité coûte de l'argent.

La commune de Junglinster, sur le territoire de laquelle se trouve la ferme, devra procéder à différents reclassements de terrains dans son PAG. En matière de protection des monuments, la Ville travaille en étroite collaboration avec la commune de Junglinster et le ministère compétent. En commission, il a été demandé quels animaux vivront dans la ferme. On nous a expliqué que les enfants auront également l'occasion de visiter une ferme en fonctionnement avec des étables et des animaux utiles. Le projet prévoit une collaboration avec d'autres partenaires. Cette planification prend également du temps.

J'espère que le conseil communal et la commission auront l'occasion de visiter la ferme.

**Monsieur l'échevin Paul GALLES :** Merci pour le large soutien à ce projet passionnant, qui sera réalisé dans l'intérêt de nos enfants. Le projet ne prévoit pas seulement une rénovation, mais aussi un agrandissement. Des dortoirs pour groupes seront créés dans ce cadre.

À Rodenbourg se trouvent également des fermes qui pratiquent l'agriculture conventionnelle, avec lesquelles une collaboration est envisagée, de sorte que les enfants auront par exemple l'occasion de voir comment les vaches sont traitées. Je me réjouis beaucoup de la mise en œuvre de ce projet qui m'a enthousiasmé dès le début.

Il a été mentionné que différentes activités sont déjà proposées à la ferme. Le CAPEL élaborera une offre structurée pour les écoles fondamentales et les foyers scolaires de la Ville. Le personnel enseignant est libre de décider s'il souhaite ou non visiter la ferme avec les classes. Au niveau des foyers scolaires, il sera plutôt possible d'agir pour que les enfants qui n'ont pas l'occasion de découvrir la vie à la ferme aient cette opportunité.

La jardinerie sera gérée sur la base des mêmes critères et normes (écologiques et durables) que les « activités nature » proposées par la Ville. Les frais de fonctionnement seront à charge de la Ville. Le nombre de personnel nécessaire sur place et les activités proposées seront calculés sur la base du concept pédagogique élaboré, après quoi les frais de fonctionnement seront estimés et inscrits au budget année après année.

Il s'agit d'un projet passionnant, qui constitue une extension des « Activités nature » de la Ville. La ferme accueillera des animaux tels que des ânes, des moutons et des chèvres. De nombreuses activités pourront être organisées dans la grange. Des fleurs et des légumes seront cultivés dans le jardin. Le site offre de nombreuses possibilités.

Merci pour toutes les suggestions et le grand soutien.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Tout vient à point à qui sait attendre. Je me souviens encore très bien du jour où Madame Mombel-Klein est venue me voir dans mon bureau pour proposer cette donation à la Ville. Madame Mombel-Klein est encore en bonne santé et j'espère que nous pourrions inaugurer le projet dans quelques années en sa présence.



Nous partageons tous la joie de Madame Mombel-Klein de rendre possible un projet dans l'intérêt des enfants.

*Le projet de rénovation et de réaffectation du «Roudemershaff» en ferme pédagogique est approuvé à l'unanimité.*

##### 5) Construction de nouveaux collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées au Val Ste Croix et adaptation du bassin de rétention existant « Allée Léopold Goebel »

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis estimatif de 8.073.000 € relatif à la construction de nouveaux collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées au Val Ste Croix (lot 2, tronçon longeant le PAP « Archebusiers »). Les travaux se dérouleront en plusieurs étapes, en visant une coordination optimale avec la mise en œuvre des différents PAP et autres grands chantiers prévus dans le quartier. Le projet s'inscrit dans le cadre du plan directeur d'assainissement de la Ville. La première phase (lot 1), qui concernait le PAP « Parc des Aubépines », a déjà été réalisée. Une participation financière de l'État sera accordée conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 décembre 2008. Le montant exact n'est pas encore connu.

*Le projet est approuvé à l'unanimité.*

##### 6) Projet de réaménagement de la rue Charles Martel

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis de 3.330.000 € pour le réaménagement de la rue Charles Martel entre la rue de Merl et le boulevard Marcel Cahen. Le projet prévoit le renouvellement et le renforcement des infrastructures avec réaménagement de la surface. Outre les services communaux, la société Creos (électricité et gaz) est associée au projet. Un crédit de 100.000 € a été prévu au budget extraordinaire du service Serco pour l'exercice budgétaire 2024. Un crédit supplémentaire de 259.000 € est à voter par le conseil communal. Le solde de 2.971.000 € est à inscrire aux budgets des exercices suivants.

**Monsieur François BENOY (déi gréng) :** Nous saluons les améliorations prévues, comme la création d'un itinéraire cyclable en direction du Conservatoire, car il est important que le cycliste dispose de suffisamment d'espace en montant. Or, pourquoi la piste cyclable s'arrêtera-t-elle en haut ? En descente, une piste cyclable séparée et sécurisée n'est pas forcément nécessaire, car le cycliste roule alors plus vite. En revanche, nous ne comprenons pas qu'aucune piste cyclable sécurisée ne soit prévue pour le trajet entre la place Thorn et le Conservatoire. Ici aussi, de nombreux enfants se rendent à vélo au Conservatoire ou au *Campus Geesseknëppchen*. Pour le tronçon descendant, je proposerais la mise en place d'une voie cyclable suggestive. Et est-ce qu'il existe un concept global ? Si le cycliste continue p.ex. en direction de l'ECG (Ecole de commerce et de gestion), il manque des itinéraires cyclables. Sur le territoire de la ville, il y a beaucoup trop de situations où les voies cyclables s'arrêtent tout à coup. La plantation d'arbres dans la rue Charles Martel est à saluer. Nous demandons d'autres adaptations. Dans le cas contraire, nous nous abstenons lors du vote.

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR) :** Nous regrettons que des emplacements de stationnement soient à nouveau sacrifiés. Il aurait tout à fait été possible de trouver une autre solution. Nous ne soutiendrons donc pas le projet.

**Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) :** Je me rallie à la question de Monsieur le conseiller Benoy. Pourquoi une piste cyclable n'est-elle prévue que sur une partie du trajet ?

**Madame l'échevin Simone BEISSEL :** Le projet a été présenté en commission consultative. En direction du Conservatoire, la rue Charles Martel monte. La piste cyclable s'arrête au point le plus haut. En commission, nos fonctionnaires ont expliqué pourquoi elle ne se poursuit pas de l'autre côté.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAP « Marguerite de Brabant », un plan général d'itinéraires cyclables sera développé en collaboration avec l'Administration des ponts et chaussées, raison pour laquelle seul un tronçon sera mis en œuvre à ce stade et l'aménagement des autres itinéraires cyclables n'aura lieu qu'après la réalisation dudit PAP.

Pour pouvoir aménager des itinéraires cyclables, il faut souvent sacrifier des emplacements de stationnement pour les voitures. La volonté politique est de créer une piste cyclable à cet endroit. Huit emplacements de stationnement vont disparaître, mais il y aura toujours suffisamment d'emplacements disponibles.

**Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT :** Un parking se trouve près du Conservatoire. Madame l'échevin Beissel a donné les explications nécessaires et a fait référence au concept d'itinéraires cyclables qui sera mis en œuvre dans le cadre du PAP « Marguerite de Brabant ». Les instances étatiques compétentes travaillent à l'élaboration d'un plan de végétalisation de la zone où sont implantés les différents lycées. Le vélo sera intégré comme moyen de transport dans cette ceinture verte. Étant donné que le tronçon de la rue Charles Martel ne fait pas partie de ce concept, la Ville a décidé d'aménager une piste cyclable sur ce tronçon en pente afin que les cyclistes puissent y circuler en toute sécurité. Nous nous sommes rendus sur place et avons examiné les différentes possibilités. La piste cyclable s'arrête en haut, car il a été constaté que la charge de trafic y est très faible. L'une ou l'autre modification sera encore apportée du côté du boulevard Marcel Cahen. En descente, le cycliste roule aussi vite que le trafic motorisé, de sorte qu'une piste cyclable séparée n'est pas nécessaire sur ce tronçon.

**Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) :** Même en descente, le cycliste n'est pas du tout aussi rapide que le trafic motorisé. Ai-je bien compris qu'aucune piste cyclable ne sera aménagée à cet endroit pour le moment, car elle est seulement prévue dans le cadre du PAP mentionné ? Sachant qu'il faudra encore attendre des années avant que le PAP ne soit achevé, on peut se demander s'il ne serait pas possible de mettre en place une piste cyclable provisoire.

**Monsieur François BENOY (déi gréng) :** Merci pour ces explications supplémentaires. Le collègue échevinal peut se référer à un certain nombre d'informations dont nous, conseillers communaux, ne disposons pas. Si j'avais eu connaissance du plan global mentionné, je pourrais éventuellement faire confiance au collègue échevinal et soutenir le projet en question. Nous savons tous combien d'années s'écoulent parfois avant qu'un PAP ne soit mis en œuvre. Je n'aimerais pas attendre aussi longtemps la réalisation d'une infrastructure cyclable digne de ce nom. Si, comme l'a dit Monsieur l'échevin Goldschmidt, le trafic est faible dans le secteur du boulevard Marcel Cahen, il aurait sans doute été possible d'aménager le tronçon en question de telle sorte que le cycliste puisse y circuler en toute sécurité, même sans infrastructure cyclable. Cela m'amène une fois de plus au thème de la modération du trafic par des éléments structurels. Il est regrettable que l'on ait opté ici pour une variante classique et sans inspiration, de sorte que les réponses du collègue échevinal ne me satisfont pas.

**Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT :** La ceinture verte prévue dans la zone des lycées n'est pas liée au PAP précité. Dans le cadre de la mise en œuvre dudit PAP, la Ville entrera en possession de terrains. Indépendamment du rythme des travaux autour des lycées, la Ville peut prendre des mesures dans l'intérêt de la circulation cycliste. En plus

du plan de mobilité communal, la Ville a commandé un nouveau concept de circulation pour les piétons et les cyclistes ainsi qu'un concept de modération du trafic. Ce dernier est presque terminé et doit encore être présenté au collège échevinal. Les mesures prévues dans ce contexte auront un impact positif sur la circulation. La mesure dont nous discutons aujourd'hui s'entend comme une mesure pouvant être prise à court terme. Je serais donc heureux que le présent projet puisse bénéficier du soutien de tous les groupes politiques. Je propose de demander aux instances étatiques compétentes de nous présenter leur projet à l'automne dans le cadre d'une commission consultative. Nous espérons que le désaccord qui subsiste actuellement au sujet des bus scolaires pourra être résolu dans les mois à venir.

*Le projet est approuvé avec l'abstention des représentants de déi gréng et le vote contre de Monsieur le conseiller Weidig (ADR).*

### 7) Devis rectifié pour la construction de 10 logements dans la rue Gangler

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis rectifié relatif à la construction de 10 logements rue Jean-François Gangler à Bonnevoie. Le devis initial, approuvé par le conseil communal le 29 mars 2021, s'élevait à 3.086.020,73 €. Le devis rectifié s'élève à 3.625.627,20 €. Cette augmentation de 539.606,47 € (17 %) s'explique par une augmentation des prix des matériaux entre les commandes de base et le décompte final des travaux (451.391,02 €), la réalisation de travaux non prévus initialement (29.900,44 €) ainsi que des frais accessoires (62.161,75 €), composés de dépenses pour les études préliminaires, publications, raccordements et consommations.

**Monsieur François BENOY (déi gréng) :** Nous soutiendrons ce devis rectifié. *deï gréng* avaient demandé depuis longtemps que le conseil communal soit mieux informé lorsqu'il apparaissait que les devis dérapaient. Nous avons donc salué le fait que la commission des finances nous ait soumis une liste pour nous informer deux fois par an de l'évolution des coûts des projets d'envergure. Or, le présent devis rectifié concernant le projet de construction de logements rue Jean-François Gangler ne figurait pas sur cette liste. Il s'agit peut-être d'une erreur.

**Monsieur Claude RADOUX (DP) :** Le bâtiment en question a été inauguré en juin 2023. Il est normal qu'après la fin des travaux, il faille un certain temps pour que toutes les réceptions soient effectuées et que toutes les factures soient arrivées. Aujourd'hui, nous sommes donc confrontés au devis rectifié. Les coûts supplémentaires sont presque exclusivement dus aux augmentations de l'indice.

Dans le cadre des débats budgétaires, nous avons nous aussi souligné à plusieurs reprises l'utilité d'une liste permettant de garder un œil sur l'évolution des grands projets, c.-à-d. de pouvoir constater s'il y a ou non un dépassement du devis ou des retards. En commission des finances, on nous a expliqué pourquoi le projet de logements de la rue Gangler ne figurait pas sur la liste : le bâtiment était déjà achevé, seul le décompte final n'était pas encore terminé. Ce n'était donc ni un oubli ni une intention de ne pas faire figurer ce projet sur la liste.

**Monsieur l'échevin Laurent MOSAR :** Le collège échevinal mise sur la transparence. La liste qui sera désormais actualisée deux fois par an témoigne de cette transparence. Monsieur le conseiller Radoux a déjà répondu à la question de Monsieur le conseiller Benoy. L'augmentation des coûts des matières

premières et de la main-d'œuvre entraîne le dépassement du devis initial de nombreux projets. Dans le cadre des marchés publics, nous constatons que les offres soumises dépassent de plus en plus souvent le devis. Nous ne nous en réjouissons pas non plus, mais c'est malheureusement une réalité. Si d'autres dépassements devaient se produire dans les mois à venir, nous en ferions part à la commission des finances et donnerions les explications nécessaires.

*Le devis rectifié est approuvé à l'unanimité.*

### 8) Aménagement d'une piste cyclable entre la Cloche d'Or et Kockelscheuer

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis estimatif d'un montant de 1.570.000 € relatif à l'aménagement d'une piste cyclable le long du CR186 entre la Cloche d'Or et Kockelscheuer. Le bureau d'études Schroeder & Associés a été chargé de l'élaboration du projet par la commune de Roeser et la Ville de Luxembourg. L'objectif est de créer une liaison directe et sûre pour piétons et cyclistes entre Luxembourg-Ville, les zones récréatives et sportives de Kockelscheuer, la localité de Kockelscheuer et le Parc Luxite. Le projet s'inscrit dans la stratégie nationale de création d'un réseau cohérent d'itinéraires cyclables et crée une liaison avec la piste cyclable nationale PC1 et le futur réseau « *Velo-Expresswee* ». Par rapport au tracé actuel du PC1 à travers les forêts de Kockelscheuer, le parcours sera raccourci de moitié. Le nouveau chemin bénéficiera de l'éclairage public du CR186. Le revêtement sera en asphalte, à l'exception d'une passerelle de 90 mètres de long qui servira à traverser une zone humide à proximité de la patinoire. Les coûts seront répartis à parts égales entre la Ville de Luxembourg et la commune de Roeser.

**Madame Emilie COSTANTINI (CSV) :** Le chemin, qui pourra être utilisé aussi bien par les cyclistes que par les piétons, longera le CR186 entre le pôle d'échange Cloche d'Or et la zone récréative Kockelscheuer (commune de Roeser). Le chemin, long de 1,5 km et large de 3,50 m, sera sécurisé et éclairé. Il se trouve à 50 % sur le territoire de la capitale et à 50 % sur le territoire de la commune de Roeser. Une critique formulée en commission consultative concerne la dangerosité du croisement près du *Kräizhaff*. L'installation de feux de signalisation a été proposée, mais le croisement en question se trouve sur le territoire de la commune de Roeser. La commission consultative a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Monsieur François BENOY (déi gréng) :** Nous saluons le fait que la commune de Roeser ait pris l'initiative de contacter la Ville de Luxembourg pour aménager cette piste cyclable. Je souhaiterais cependant que la Ville initie également de tels projets.

À plusieurs endroits, la piste cyclable croise des routes. En commission, on nous a expliqué qu'il est d'usage de ne pas donner la priorité aux vélos aux intersections. Il serait toutefois important d'informer les automobilistes de la présence de la piste cyclable, entre autres à la hauteur de terrain de golf et du parking *Park&Ride*, par des panneaux de signalisation ou de grands marquages au sol. Madame la conseillère Costantini a déjà évoqué le croisement près du *Kräizhaff* : la piste cyclable nationale PC1 y croise une route nationale très fréquentée, de sorte que, souvent, les cyclistes doivent y attendre longtemps avant de pouvoir traverser le croisement. Quelques centaines de mètres plus loin se trouve un passage piéton où les automobilistes doivent céder la priorité. La Ville devrait intervenir auprès de la commune de Roeser et de l'État pour qu'un feu de signalisation y soit installé - sinon, ce n'est qu'une question de temps avant qu'un accident ne s'y produise !

Avec la construction de la piste cyclable, l'arrêt de bus « Kräizhaff » près de la Maison de la nature, où de nombreuses classes scolaires montent et descendent actuellement, disparaîtra. Il faudrait donc aménager un arrêt de bus approprié dans la zone du parking *Park&Ride* et veiller à ce que les classes puissent se rendre à la Maison de la nature par un chemin piétonnier sûr.

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) :** Nous saluons la création de cette piste cyclable qui s'étend au-delà du territoire de la capitale. Dans son programme électoral, le LSAP s'est prononcé en faveur de la création de telles liaisons. Il est important de relier la ville de Luxembourg aux communes voisines par des pistes cyclables sûres et larges. Nous soutenons ce projet, mais nous souhaiterions que des efforts supplémentaires soient faits pour rendre les pistes cyclables encore plus sûres. Quelles sont les ambitions de la Ville pour planifier d'autres pistes cyclables en collaboration avec les communes voisines ? Pour permettre aux cyclistes de se déplacer rapidement et en toute sécurité, la construction d'un tunnel cyclable pourrait être une bonne solution à différents croisements.

**Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT :** Je trouve regrettable que Monsieur le conseiller Benoy ait une fois de plus essayé de trouver des points négatifs, même pour un projet qui recueille l'approbation sur tous les bancs.

La Ville entretient de bonnes relations avec toutes les communes voisines et des échanges réguliers ont également lieu au niveau des fonctionnaires. Des sujets tels que les pistes cyclables entre les communes sont également abordés. Dans le cadre d'entretiens avec des représentants de la commune de Roeser en 2020, la création d'une piste cyclable commune a été évoquée. La commune de Roeser est chef de file pour la mise en œuvre du projet. Elle a confié le projet à un bureau spécialisé externe. La Ville de Luxembourg et la commune de Roeser se partagent les coûts. Les autorisations nécessaires à la mise en œuvre du projet ont été obtenues. Le projet a été présenté en commission.

Monsieur le conseiller Benoy a souligné à juste titre la nécessité de déplacer l'arrêt de bus. Je transmettrai volontiers sa proposition au service compétent. L'arrêt devra en effet être aménagé à proximité du chemin piétonnier. Les règles pour les routes nationales sont fixées par l'Administration des ponts et chaussées, qui ne veut pas y installer de passage piétons ni de feux de signalisation. Nous devons voir avec elle si d'autres solutions sont possibles. Nous sommes en contact avec toutes les communes voisines afin de créer de nouvelles liaisons cyclables et d'améliorer celles qui existent déjà, également pour promouvoir le vélo comme moyen de transport pour se rendre au travail.

Nous espérons que le projet pourra être mis en œuvre le plus rapidement possible. Nous prenons volontiers en compte les critiques constructives afin d'examiner ce que nous pouvons éventuellement encore améliorer à l'un ou l'autre endroit.

*Le projet est approuvé à l'unanimité.*

## V. URBANISME

### 1) Modification ponctuelle du PAG - PAP NQ « Boulevard Charles Simonis [CT-09a] »

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur une modification ponctuelle à la partie graphique du PAG concernant

les terrains couverts par le PAP NQ « Boulevard Charles Simonis [CT-09a] ». La modification ponctuelle vise

- à reclasser une partie de la « zone d'habitation 1 [HAB-1] » en « zone d'habitation 2 [HAB-2] »;
- à agrandir légèrement la délimitation de la « zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" [CT-09a] »;
- à réduire légèrement la délimitation de la « zone de servitude urbanisation – coulée verte [CV] »;
- à augmenter le CUS de 0,80 à 0,88 ;
- à augmenter la densité de logement de 40 à 70.

Cette modification ponctuelle implique également une modification du schéma directeur CT-09a. Une utilisation plus rationnelle du sol est obtenue par une densification de la construction sur cette partie du site, ce qui est conforme aux objectifs nationaux. Le projet n'a pas d'impact significatif sur l'environnement, et le ministère de l'Environnement a confirmé qu'une analyse plus approfondie dans le cadre d'un rapport d'impact environnemental n'est pas nécessaire.

**Madame Linda GAASCH (déi gréng) :** N'aurait-il pas été possible de prévoir plus tôt le reclassement d'une zone d'habitation 1 en zone d'habitation 2 ? Cette question se pose, car une partie des terrains (du côté de la rue de Cents) reste classée en zone d'habitation 1. La construction des maisons mitoyennes qui s'y trouvent a été achevée il y a quelque temps. Si le reclassement avait eu lieu plus tôt, ces maisons auraient pu être construites par groupes de quatre, ce qui aurait permis une urbanisation plus aérée.

Les habitants du quartier de Cents regrettent régulièrement la disparition de zones vertes dans leur quartier. Le syndicat d'intérêts locaux s'engage pour la création d'un parc dans le quartier. Le nombre d'habitants augmente, alors que le nombre de zones vertes diminue.

Ai-je raison de penser que l'accès au parking est possible des deux côtés, mais que les automobilistes n'ont pas accès au terrain situé au centre, sur lequel se trouve l'aire de jeux, de sorte que les enfants peuvent se rendre à pied en toute sécurité de leur domicile à l'aire de jeux ? Une autre aire de jeux se trouve dans la zone du centre commercial. Les enfants doivent y traverser la rue. Dans le quartier de Cents, il existe un certain nombre de chemins que les enfants peuvent emprunter à pied ou à vélo en toute sécurité pour se rendre à l'aire de jeux. Ce concept a fait partie de l'identité du quartier dès le début. Je voulais donc m'assurer que cela était également prévu dans ce cas.

**Monsieur Claude RADOUX (DP) :** Cette modification mineure du PAG que le conseil communal est appelé à approuver vise à permettre une construction plus dense sur le site en question. Un tel reclassement n'est pas très fréquent et devrait rester une exception en dehors de la procédure PAG. Dans ce cas, l'adaptation est justifiée par le fait que le PAG de l'époque, le plan Joly, prévoyait une zone comparable à une zone [HAB-2]. Le long de la rue principale, on trouve des maisons individuelles, et derrière, des immeubles d'appartements, ce qui signifie que la densité de construction augmente légèrement. La nouvelle classification traduit en fait une situation antérieure dans le langage du PAG actuel. La densité passera de 40 à 70, ce qui signifie qu'il y aura davantage de logements et que ceux-ci seront plus petits. Cela répond à la demande de logements plus petits à Luxembourg-Ville et dans le quartier de Cents.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** En effet, le terrain marqué en vert dans le PAG actuel était classé comme terrain

à bâtir (zone d'habitation 2) dans le plan Joly. Le droit de construire est maintenant transféré sur la partie concernée du terrain en question. La zone verte sera conservée. Le PAP n'est pas encore disponible, de sorte qu'il n'y a pas encore de réponse à la question de Madame la conseillère Gaasch concernant l'aire de jeux pour enfants.

**Madame Linda GAASCH (déi gréng) :** L'aire de jeux devrait être située de manière à ce que l'accès aux garages soit garanti, mais que les enfants puissent se rendre à l'aire de jeux à pied ou à vélo sans devoir traverser une route.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Nous prendrons cette proposition en compte.

*L'modification ponctuelle est approuvée à l'unanimité.*

## 2) Modification ponctuelle du PAG - PAP NQ « Grünwald Ouest [WH-12] »

Le conseil communal est appelé à approuver une modification ponctuelle de la partie graphique du PAG concernant les terrains couverts par le PAP NQ « Grünwald-Ouest [WH-12] ». L'objectif est

- de reclasser une partie de la zone [HAB-2] en « zone de bâtiments et équipements publics [BEP] » ;
- de reclasser une partie de la « zone des sports et de loisirs [REC] » en zone [HAB-2] ;
- d'agrandir le PAP NQ [WH-12] pour introduire les terrains nouvellement classés en zone [HAB-2] ;
- d'augmenter le coefficient COS de 0,60 à 0,65 ;
- d'augmenter le coefficient CUS de 1,35 à 1,48 ;
- de réduire la densité de logement (DL) de 130 à 95 ;
- d'adapter légèrement la délimitation de la « zone de servitude 'urbanisation - éléments naturels' [EN] ».

Le schéma directeur WH-12 est également modifié en conséquence.

La modification ponctuelle du PAG permet la bonne mise en œuvre du PAP NQ, qui prévoit la création d'un quartier d'habitation durable et sans voitures en surface, comprenant notamment 370 logements et les nouvelles installations de l'école Waldorf Luxembourg. Le ministère de l'Environnement a fait savoir qu'une analyse plus approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales n'est pas nécessaire. Par analogie, la partie graphique (plan de repérage) du PAP QE respectif, qui fait l'objet d'un dossier séparé, est également modifiée.

**Madame Linda GAASCH (déi gréng) :** Le rapport de la commission consultative, qui ne nous a été transmis que ce matin, répond à certaines questions auxquelles il n'a pas été possible de répondre lors de la réunion de la commission. Il en résulte maintenant d'autres questions. Nous lisons dans le rapport que la surface de l'école Waldorf passera de 10.000 m<sup>2</sup> à 15.000 m<sup>2</sup> et le nombre d'élèves de 400 à 600. Pourquoi ne pas avoir inscrit une zone BEP dans le PAG déjà à l'époque ? L'école Waldorf accueillera-t-elle des classes de maternelle, de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ? Qui prendra en charge les coûts de construction de l'école Waldorf ? Qui sera le promoteur ? S'agira-t-il d'une école publique ? Quel sera l'impact de l'adaptation à effectuer

sur le nombre de logements ? La densité des logements va-t-elle augmenter ?

En commission, le Fonds Kirchberg (FUAK) a été pointé du doigt. Selon mes informations, la Ville est représentée au conseil d'administration du FUAK, ce qui signifie que nous disposons d'une certaine marge de manœuvre et que nous ne devrions donc pas montrer le FUAK du doigt.

Les membres de la commission ont le droit de recevoir des informations sur les projets soumis au vote du conseil communal. Lors de la réunion de la commission susmentionnée, nos représentants ont reçu relativement peu d'informations. Je souhaiterais que cela s'améliore à l'avenir.

On peut regretter que la présente adaptation ne nous soit pas présentée comme faisant partie de concept global du Kirchberg. Il est difficile d'en comprendre la cohérence. Serait-il possible de nous présenter le concept global du Kirchberg lors d'une réunion de la commission ?

**Monsieur Claude RADOUX (DP) :** Dans le cadre de la discussion menée au sein de la commission, de nombreuses questions ont été posées par les représentants de tous les groupes politiques. Nos services n'étaient pas en mesure de répondre à un certain nombre de ces questions à ce moment-là, ce qui explique qu'une série de réponses ont été intégrées ultérieurement dans le rapport – et que ce dernier ne nous est parvenu qu'aujourd'hui. J'aurais espéré que le rapport soit plus détaillé sur certains points.

La commission s'est interrogée sur la raison de la modification proposée. Il n'est pas fréquent qu'une modification de la constructibilité soit effectuée dans une zone plus étendue. La raison principale de l'adaptation proposée est qu'il n'était pas encore question de la construction d'une nouvelle école Waldorf au moment de l'élaboration du PAG actuel. Par la suite, une solution a pu être trouvée en collaboration avec le FUAK, le ministère compétent et la Ville. La parcelle en question se prête à la construction d'une nouvelle école Waldorf, qui a besoin de plus d'espace. Lorsque le projet aura été élaboré, la Ville en sera saisie.

Pour compenser la surface perdue pour la construction de logements, la surface exclusivement réservée à la construction de logements passe de 55.000 à 60.000 m<sup>2</sup>. 1.000 des 5.000 m<sup>2</sup> supplémentaires proviennent d'une zone REC, qui est désormais classée en zone [HAB 2]. Les mètres carrés restants s'expliquent par l'augmentation du coefficient CUS, de sorte que 45.000 m<sup>2</sup> seront disponibles pour la construction de logements et 15.000 m<sup>2</sup> pour la zone BEP. Ces chiffres ne sont qu'indicatifs, mais servent de base de calcul pour le PAP à élaborer.

À cela s'ajoute le fait que le Pacte logement 2.0 prévoit une augmentation du nombre de logements abordables. Pour les promoteurs privés, la loi prévoit une augmentation de 10 % de la constructibilité. Ce n'est pas le cas pour les promoteurs publics. Nous estimons qu'il est justifié d'accorder le potentiel de construction supplémentaire au FUAK.

Selon mes informations, le ministère de l'Éducation nationale subventionnera la construction de l'école à hauteur de 80 % et prendra en charge la parcelle qui sera créée comme nouvelle zone BEP. Les 20 % restants seront financés par des fonds privés.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Monsieur le conseiller Radoux a expliqué les raisons de la modification proposée. Déjà à l'époque, l'école Waldorf était à la recherche de terrains pour la construction d'un nouveau bâtiment, mais un projet concret n'a pu être envisagé que lorsque le FUAK s'est déclaré prêt à mettre à la disposition de l'école Waldorf

la parcelle mentionnée. Comme le quartier du Kirchberg est bien desservi par les transports en commun, il s'agit d'une bonne solution.

Le PAG est un instrument qui apporte transparence et clarté – ce qui ne signifie pas pour autant qu'aucune adaptation ne puisse être effectuée. Les modifications sont proposées en toute transparence. L'école Waldorf veut s'agrandir et il n'y a aucune raison pour que la Ville ne soit pas d'accord. Au cours des discussions, le projet a évolué : au départ, il était prévu de construire un bâtiment pour 400 élèves (10.000 m<sup>2</sup>), maintenant le bâtiment sera conçu pour accueillir 600 élèves (15.000 m<sup>2</sup>). Le fait est que la parcelle sur laquelle devaient être construits des logements n'est désormais plus à la disposition de la FUAK à cette fin. Nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il faut créer des logements supplémentaires. C'est pourquoi le potentiel de construction de ladite parcelle est désormais transféré sur une parcelle adjacente et le CUS est légèrement augmenté. La hauteur des constructions se situera à un niveau habituel pour le quartier du Kirchberg. Il n'existe pas encore de PAP. Les discussions entre le FUAK, le ministère et la Ville ne sont pas encore terminées. Monsieur le conseiller Radoux a fait remarquer que le quota de 10 % ne s'applique qu'aux promoteurs privés. L'idée de céder ce quota au FUAK afin de permettre la construction de logements abordables ne semble pas absurde. Nous sommes confiants qu'une offre de logements correspondant à la demande verra le jour. Le FUAK proposera certainement une partie des logements à la vente, compte tenu également du fait qu'il doit financer les infrastructures.

Selon la nouvelle législation, le conseil communal n'est plus saisi immédiatement du PAP. C'est le collège échevinal qui doit entamer la procédure. Dans le délai fixé par la loi, les citoyens peuvent formuler des remarques et des objections à l'égard du PAP. Ce n'est qu'ensuite que le conseil communal en sera saisi.

Il peut arriver que, lors des réunions des commissions consultatives, les représentants des services concernés n'aient pas immédiatement les réponses sous la main. Une fonctionnaire de la Ville est membre du conseil d'administration du FUAK et assure que la Ville soit informée de la prise de décision au sein du FUAK et des discussions y relatives.

*L'modification ponctuelle est approuvée à l'unanimité.*

### 3) Proposition du ministère de la Culture de classer patrimoine culturel national les bâtiments sis 28 et 30, rue Michel Rodange

Le ministère de la Culture a informé la Ville de son intention de classer patrimoine culturel national les bâtiments sis 28 et 30, rue Michel Rodange. Le bâtiment n° 28 a été construit en 1923, le bâtiment n° 30 en 1924 pour l'entrepreneur Michel Perrin.

Le bâtiment représentatif n° 28, rue Michel Rodange (au coin rue Michel Rodange / rue Renert) a été construit comme résidence et bureau de M. Perrin. Pour un bâtiment datant de la période charnière entre historicisme et modernisme, les façades sont décorées de manière relativement élaborée. Les plans de l'autorisation de bâtir n° 2021/2879 du 8 juin 2022 pour l'extension et la transformation de l'immeuble en appart-hôtel prévoient une surélévation de l'ancien bureau ainsi que des modifications au niveau des aménagements intérieurs du bâtiment. Lors d'une visite des lieux effectuée le 26 février 2024, il a été constaté que le certificat attestant que la construction a fait l'objet d'une autorisation de bâtir était affiché et que les travaux avaient été entamés de

manière significative. Le Service Urbanisme est d'avis que le classement ne doit pas mettre en péril la transformation du gabarit rue Renert comme autorisé le 8 juin 2022. Le PAP QE [SPR-es] ne contient pas d'informations relatives aux structures intérieures d'origine.

Le bâtiment n° 30, rue Michel Rodange, forme un ensemble avec le bâtiment n° 32. Il dispose d'une façade principale régulière et modeste en termes de décoration, mais témoigne du développement urbanistique du Plateau Bourbon. Pour ce bâtiment également, aucune information n'est disponible concernant les structures intérieures.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Nous avons déjà souvent parlé de cela. Nous sommes d'accord.

**Monsieur Claude RADOUX (DP) :** La commission consultative est d'accord avec l'avis favorable de notre service, qui s'est prononcé en faveur d'un classement comme patrimoine culturel national, à condition que ce classement n'entrave pas les travaux d'extension déjà autorisés par la Ville.

*La proposition du ministère de la Culture de classer patrimoine culturel national les bâtiments n° 28 et 30, rue Michel Rodange, reçoit un avis favorable à l'unanimité.*

### 4) Lotissements de terrains

*Les demandes de lotissements de terrains suivantes sont approuvées à l'unanimité :*

- 18-20, avenue Monterey : réunion des parcelles 731/791 et 731/2019, afin de créer une nouvelle place à bâtir pouvant accueillir une nouvelle construction.
- 63 et 65, rue des Sources : morcellement des parcelles 1/2088 et 1/2089, afin de déplacer la limite cadastrale entre ces deux parcelles et de créer deux lots qui sont à intégrer dans le domaine public.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** La séance du conseil communal d'aujourd'hui devait durer jusqu'à 18.30 heures. Le point suivant de l'ordre du jour serait la présentation du plan de mobilité et la discussion qui s'ensuivrait. Il est à prévoir que les prises de position des conseillers communaux prendront du temps et qu'il n'y aura pas assez de temps pour cela aujourd'hui. La question se pose donc de savoir si nous reportons entièrement le point à vendredi prochain ou si Monsieur l'échevin de la mobilité, Patrick Goldschmidt, présente le plan encore aujourd'hui et si nous menons la discussion vendredi prochain. Si le conseil communal décidait de reporter ce point à vendredi, je proposerais que nous abordions encore aujourd'hui les points qui doivent être traités en séance non publique.

**Monsieur François BENOY (déi gréng) :** Nous pouvons vivre avec les deux propositions. Personnellement, je préférerais que nous reportions la présentation et la discussion à vendredi.

**Madame Maxime MILTGEN (LSAP) :** Je me rallie aux propos de Monsieur le conseiller Benoy.

**Madame Nathalie OBERWEIS (déi Lénk) :** Je ne pourrai pas participer à la séance de vendredi prochain.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Nous savions que nous ne parviendrions pas aujourd'hui à traiter les 26 points inscrits à l'ordre du jour. Un courrier a été envoyé en ce sens aux membres du conseil communal.

*Le conseil communal accepte de reporter la présentation du plan de mobilité et la discussion y afférente (point VI) à la séance du vendredi suivant. Les points VII à XX sont également reportés par manque de temps.*

**En séance non publique**

**XXI. COMMISSION DES LOYERS : REMPLACEMENT DE LA  
SECRÉTAIRE**

**XXII. COMMISSIONS CONSULTATIVES : REMPLACEMENTS  
DE MEMBRES**

**XXIII. OFFICE SOCIAL : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**XXIV. HOSPICES CIVILS : AFFAIRES DE PERSONNEL**

**XXV. FONDATION JEAN-PIERRE PESCATORE : AFFAIRES  
DE PERSONNEL**

**XXVI. AFFAIRES DE PERSONNEL DE LA VILLE DE  
LUXEMBOURG**

**Lotissements de terrains**

En sa séance du 8 juillet 2024, le conseil communal a marqué son accord, sous le point « Urbanisme », avec plusieurs lotissements de terrains qui ont été portés à la connaissance du public par avis au public du 31 juillet 2024 et publiés sur le site Internet de la Ville ([www.vdl.lu](http://www.vdl.lu)).